

L'AFFAIRE DU TERRAIN DE LA SAINTE-FAMILLE
À VILLEURBANNE (1971-1973)
DEVENU STADE DOMINIQUE MATEO

Robert Laurini et Olivier Chatelan

SAUVONS



Juillet 2023

Préface de Paul Vermande

Nous avons tous besoin d'espaces verts, surtout les enfants et les jeunes, mais certains adultes, les personnes âgées et les retraités en particulier, sont très demandeurs aussi

Quelques souvenirs personnels et familiaux !

En 1973, de retour d'Algérie où nous avons passé plus de 7 ans pour participer aux actions de formation des gens de ce pays, nous habitons rue Château-Gaillard, à côté du centre social des Buers. Cette structure nous a aidés à connaître Villeurbanne et à nous insérer dans la population.

Quand a débuté la mobilisation pour la défense du terrain de la Sainte-Famille, nous avons participé aux réunions qui se tenaient au centre social. Nous voulions donner de l'espoir aux familles et particulièrement aux enfants que leur environnement resterait agréable. Sur un plan plus général, nous n'étions pas d'accord avec la démarche d'appropriation d'un terrain qui jusque-là servait aux enfants et aux jeunes, au bénéfice d'une société privée pour construire un ou deux immeubles car, pour nous, il y en avait bien assez, et ça continue ... Le Comité de quartier ayant décidé d'occuper le terrain afin d'empêcher la construction de l'immeuble, l'occupation s'est organisée, les femmes et les enfants pendant la journée, les hommes sous des tentes la nuit !

L'animation sur le terrain a suivi, notamment avec des chanteurs comme Steve Waring. Nos trois filles étaient bien contentes de participer et d'apporter leur présence avec d'autres enfants. Elles ont compris que la solidarité entre tous les gens du quartier était importante et même enthousiasmante.

Enseignant à l'INSA, j'en ai parlé à mes étudiants après les cours. Ils ont été très intéressés et m'ont promis leur soutien quand ce serait nécessaire (ils sont venus en nombre pour la manifestation dite « des planches » quelques jours plus tard).

Des habitants d'autres quartiers sont venus nous rencontrer pour voir ce qu'ils pourraient faire eux aussi dans leur secteur. L'édition de Lyon du journal *Libération* a sorti un numéro spécial sur le terrain de la Sainte Famille et a donné des informations qui ont été utiles à tous.

La lutte de plusieurs semaines a été payante, puisque, comme vous le verrez dans les pages suivantes, le terrain de la Sainte-Famille a été sauvé !

Quelques années plus tard, le nouveau maire de Villeurbanne, M. Charles Hernu, m'a demandé de l'accompagner à Paris pour convaincre le ministre des Finances M. Alphandéry de l'aider à sauver un terrain un peu similaire dans le quartier de la Pérallière, devenu le Jardin des Droits de l'Homme.

Et maintenant que l'écologie est de plus en plus présente et la densité de Villeurbanne de plus en plus serrée, l'existence de ce « poumon vert » est un enchantement pour les habitants du quartier !

Paul Vermande, docteur ès sciences et « ancien » de l'affaire du terrain de la Sainte-Famille.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Remerciements.....	3
1 – Introduction	4
2 – LE FEUILLETON JURIDIQUE : L’AFFAIRE AVANT « L’AFFAIRE »	8
2.1 – Une phase de mobilisation (mars 1973 - 19 septembre 1973)	9
2.2 – Une deuxième phase : l’utopie urbaine en actes (20 septembre - 15 octobre 1973).....	16
2.3 – Une troisième phase : le retour de la loi mais sans désenchantement (16 octobre 1973 – février 1974).	24
3 – LE VECU SUR LE TERRAIN	29
3.1 – Blocage du chantier	29
3.2 – Organisation.....	29
3.3 – Relations avec la police	33
4 – RETOMBEES DE CETTE LUTTE.....	34
4.1 – Du point de vue de la politique municipale	34
4.2 – Le terrain de foot et l’immeuble	34
4.3 – La Maison de Croix-Luizet.....	35
4.4 – La Société civile immobilière	35
4.5 – Comités de quartier	36
4.5 – Retombées médiatiques.....	36
5 – CONCLUSION.....	39
SOURCES	41
ANNEXE A : La Maison de Croix-Luizet.....	42
ANNEXE B : le Club de jeunes de Croix-Luizet	44
Postface d’André Barthélémy.....	48

Remerciements

Les auteurs remercient chaleureusement tous ceux qui ont aidé à la rédaction de cet ouvrage, que ce soit par des documents, des photos, ou des témoignages, notamment Suzanne Bernard, Mireille Payrat, Michel Tachon, Claudine et Claudine et Gilbert Travin, Jean-Claude Ray, Paul et Maguy Vermande, etc.

Aux lecteurs, nous demandons un peu de bienveillance pour la mauvaise qualité de certains documents qui datent de plus de cinquante ans et dont la conservation n’a pas été faite de manière optimale.

Crédits photographiques : Amis du terrain de la Sainte-Famille (ATFS), Archives municipales de Villeurbanne, Archives de l’Assemblée nationale, Association sportive Buers Villeurbanne, Club des Jeunes de Croix-Luizet (CJCL), Google Maps, Dernière heure lyonnaise, La Croix, La Voix des quartiers, L’Echo-Liberté, Le Journal des Buers. Le Progrès de Lyon, Libération, Maison de Croix-Luizet.

1 - Introduction

L'objectif de cette brochure est de relater des événements qui se sont déroulés dans les années 1970 à Villeurbanne pour la défense d'un espace vert. Connue sous le nom d'« affaire du terrain de la Sainte-Famille », cette lutte urbaine a défrayé la chronique de l'époque, non pas seulement dans les journaux locaux, mais aussi dans la presse nationale. Ses enjeux restent plus que jamais d'actualité. Dans le but de faire connaître cette mobilisation, a été créée en 2022 l'association « Les amis du terrain de la Sainte-Famille » ATSF). Une exposition itinérante et un site web (www.terrainsaintefamille.org) en reprennent les points les plus saillants.

Une courte bande-dessinée (Figure 1, page 5) donne un aperçu des étapes principales de cette affaire, que nous allons examiner plus en détail.

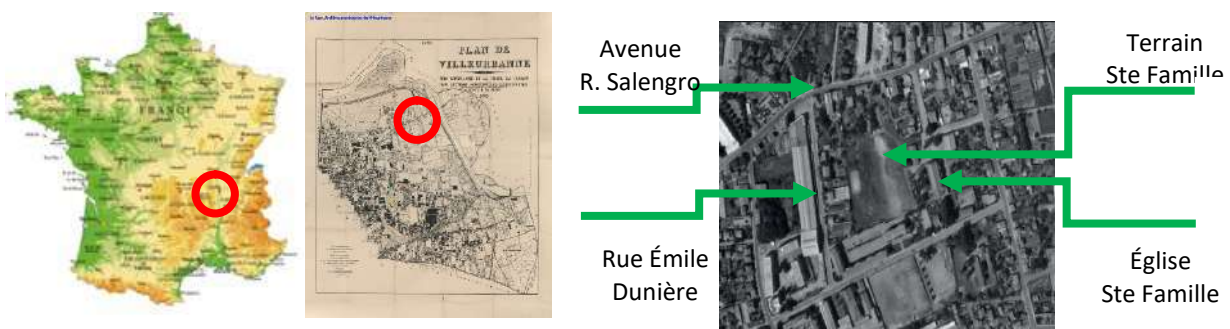


Figure 2. Localisation du terrain de la Sainte-Famille. (IGN et Archives municipales de Villeurbanne).

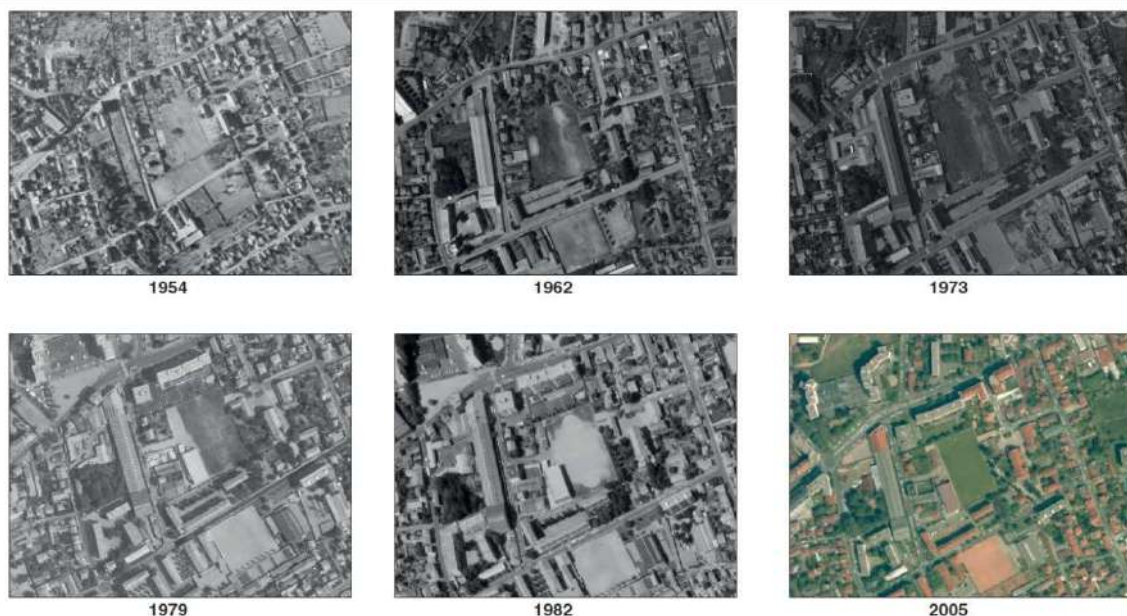


Figure 3. Photos aériennes du terrain de la Sainte-Famille (Archives municipales de Villeurbanne)

Des photographies aériennes de 1954 et 1962 montrent le terrain tel qu'il était avant l'affaire : on y voit au nord les bâtiments le long de l'avenue Roger-Salengro (à l'époque Route de Vaulx) avec entre autres la librairie dite de la Sainte-Famille et des logements.



Figure 1. L'affaire vue par le Journal des Buers, 1974

La photographie de 1973 a été prise après la démolition de ces bâtiments, mais le local du Club des Jeunes de Croix-Luizet construit par les jeunes eux-mêmes (voir annexe B) est encore visible. Les photographies postérieures témoignent de la transformation de cet espace, avec en particulier la présence d'un gymnase.

La paroisse de la Sainte-Famille a été érigée après la Première Guerre mondiale par l'évêque de Grenoble sous la forme d'une cité avec église (inaugurée en 1927), presbytère, école de filles, école de garçons et terrain de football dénommé plus tard stade « José Leroudier ». L'ensemble des biens paroissiaux appartenait à la Société civile immobilière de la Cité de la Sainte-Famille, enregistrée le 2 mai 1923 à Lyon et transformée plus tard en Association immobilière de la Paroisse de la Sainte Famille (AIPSF).

A l'origine, ce terrain était non seulement le stade de l'association sportive « Les Jeunes de Croix-Luizet », mais surtout un lieu où de nombreuses familles venaient pique-niquer les samedis et les dimanches. Ces personnes l'appelaient le « stade des curés » ou simplement « chez les curés ». Une centaine d'enfants du patronage y jouaient également les jeudis après-midi. Régulièrement de petits matchs amicaux étaient organisés avec d'autres clubs sportifs de Villeurbanne. Dans le livre sur la Boube de BENZEMA et al. (2014 p. 110), quartier situé à quelques centaines de mètres, est cité le témoignage suivant « mes frères, en fonction de leur âge, ont d'autres souvenirs que les miens, ... les parties de football et les entraînements dirigés par un voisin plus âgé sur le terrain de la Sainte-Famille ».

Grâce à un film amateur réalisé dans les années 1930 par un habitant du quartier, Adrien Gamonnet, on apprend que le terrain a de multiples usages : des concours de dressage de chiens, des bénédictions de voitures et surtout les fêtes de la Saint-Roch (effectives jusqu'en 1971) autour de l'« église des Italiens¹ », auxquelles concouraient en effet plusieurs centaines d'immigrés transalpins de la région lyonnaise, avec le soutien du Consulat d'Italie.

La « Cité de la Sainte Famille » était alors constituée de la manière suivante :

N°	En 1970	En 2023
1	Emplacement de la baraque Adrian (première chapelle)	Entrée de service du stade municipal Dominique-Matéo
2.	Chapelle provisoire, puis théâtre	Redevenue chapelle en 1975
3.	L'église, au cœur de la cité, inaugurée en 1927	
4.	Ecole de filles et école maternelle	Maison de Croix-Luizet
5.	Ecole de garçons	Association pour adultes et jeunes handicapés
6.	Presbytère totalement rénové en 2021	
7.	Terrain de sport « José Leroudier »	Stade municipal « Mateo » (depuis 1975)
8.	Jardin de la cure	Jardin partagé
9.	Avenue Roger-Salengro, anciennement « route de Vaulx »	
10.	Librairie de la Sainte-Famille et autres bâtiments	Immeuble le « Vert Galant »

¹ Même si parfois, l'église de la Sainte-Famille est surnommée « église des Italiens », ce titre est un peu abusif : en effet, si l'on examine la liste des donateurs pour sa construction, très peu de noms italiens sont mentionnés. Mais il est vrai qu'une partie importante des paroissiens est d'origine italienne.



Figure 4. Repères spatiaux. Source Google et modifications.



Figure 5. Photographie du terrain de la Sainte-Famille vers 1970.
(Archives de l'ATSF)

Dans les années 1960, Villeurbanne a connu une forte croissance démographique, qui a rendu plus intenses la pression foncière et la recherche d'espaces constructibles, en particulier les terrains semi-agricoles ou les jardins ouvriers.

Que s'est-il donc passé dans le quartier pour que la défense de ce terrain ait autant d'importance ?

D'après Queyranne (1976), « *l'enjeu représenté par cette affaire de la Sainte-Famille est donc double : empêcher la disparition du seul terrain de jeux d'un quartier défavorisé en équipements collectifs, et contester un système de gouvernement municipal qui méprise la volonté des citoyens.* »

Après un rappel historique, seront analysés le vécu par la population et les retombées à la fois locales et nationales, aussi bien des points de vue urbanistique que sociologique et politique.

2 - LE FEUILLETON JURIDIQUE : L'AFFAIRE AVANT « L'AFFAIRE² »

Avant 1972, l'ensemble du terrain (16 000 m²) dit « de la Sainte-Famille » était la propriété de deux groupes de personnes : d'une part, la Société civile immobilière de la cité de la Sainte-Famille, gérante des biens de la paroisse du même nom, qui en possédait environ 14 000 m²; d'autre part, la famille Beaumont, qui détenait les quelque 2 000 m² restants. Au début des années 1970, ce terrain n'est plus occupé par ses propriétaires. Il est devenu pour partie un terrain de football ouvert à tous et pour le reste une friche naturelle.

A la suite de l'effondrement sur l'avenue Salengro, fin 1965, d'une bâtisse inoccupée depuis peu, les propriétaires (SCI et famille Beaumont) prennent contact avec la Mairie pour lui vendre les terrains situés en façade de cette avenue. La proposition de vente ne porte que sur une profondeur de soixante mètres, le terrain de sport restant propriété paroissiale « afin de conserver sa vocation de détente pour les jeunes », selon les dires d'Émile Pin, président de la SCI. Mais en juin 1967, le maire, Étienne Gagnaire fait part de son désir d'acheter la totalité du terrain. Les propriétaires refusent par lettre en date du 4 août 1967 en confirmant leur position, à savoir qu'ils souhaitent conserver le stade pour les enfants tout en maintenant la possibilité de vente des terrains en façade en fonction des conditions de prix et d'utilisation.



Figure 6. Étienne Gagnaire, maire de Villeurbanne (1954-1977) et député du Rhône (1973-1978) (Archives de l'Assemblée nationale)

Les pourparlers reprennent en 1969 lorsque la mairie de Villeurbanne souhaite acquérir des terrains de sport sur la commune. Elle propose à nouveau d'acheter le stade, ce qu'accepte la SCI le 18 décembre 1969, à une double condition d'après Émile Pin : la Mairie doit s'engager à maintenir le terrain de sport et les anciens propriétaires conservent la libre jouissance des terrains de façade. Le 17 février 1970, le maire répond qu'il est d'accord avec son Conseil municipal pour accepter ces clauses et acquérir 11 510 m² – dont 10 907 à la SCI et 603 à la famille Beaumont – en donnant l'assurance que priorité serait donnée dans la mesure du possible aux clubs de jeunes pour la jouissance du terrain de sport. Le maire de Villeurbanne, Étienne Gagnaire, mentionne une autre clause que ne reprend pas le Comité de coordination dans son historique : la SCI et famille Beaumont auraient accepté de céder à la Ville cette parcelle, sous réserve d'être autorisés à procéder à une opération de construction immobilière sur le terrain de 5 000 m² dont ils restaient propriétaires. En novembre 1972, le terrain de 11 000 m² qui correspond au terrain de football est cédé à la commune de Villeurbanne. En avril 1973 encore, le maire affirme ne pas avoir arrêté de décision pour cette parcelle, mais évoque le projet de construction, en cas de nécessité, d'une école maternelle « ou d'une autre construction publique ». Les 5 000 m² restants sont vendus par la famille Beaumont et la SCI à un promoteur, qui se voit délivrer un permis de construire le 28

² Les paragraphes qui suivent sont extraits de : Olivier Chatelan, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Denis Pelletier, Université Lumière – Lyon 2, 2009, 794 p.

septembre 1972. L'ensemble immobilier, dénommé initialement « Les Satellites » puis ensuite « Le Vert-Galant » qui doit voir le jour comprend 72 logements répartis sur neuf étages.

Il est important de signaler que la société civile était composée de personnes ou de leurs héritiers qui avaient donné leurs terrains vers 1918-1920 pour la création de la cité de la Sainte-Famille. Au fil du temps, les liens avec la paroisse s'étaient distendus.

Ce sont ces décisions de l'automne 1972 qui donnent naissance aux revendications des comités de quartier à partir de mars 1973. Un Comité de coordination se met en place. Son objectif n'est pas de contester la légalité des actes signés, mais de rappeler au maire la nécessaire application d'un « droit collectif supérieur » pour les habitants d'un quartier ou d'une commune : celui de préserver ses ultimes espaces verts et de créer un centre d'animation sociale que l'équipe municipale a par ailleurs promis à plusieurs reprises (oralement) depuis 1970. La priorité que le maire accorderait au béton et au profit au détriment du souci de la jeunesse et du cadre de vie est jugée scandaleuse : d'après le Comité, le maire trahit son mandat en ne défendant pas les intérêts de ses concitoyens. Étienne Gagnaire est en outre accusé de vouloir tromper la population en ne donnant que peu d'informations sur l'avenir du terrain.

On peut distinguer trois étapes dans l'affaire du terrain de la Sainte-Famille : une phase de mise en place et de montée en puissance de la mobilisation (de mars 1973 au 19 septembre 1973) ; une phase d'apogée du mouvement de lutte urbaine, autour de l'occupation euphorique du terrain (20 septembre 1973 - 15 octobre 1973) ; enfin une phase d'essoufflement du mouvement mais sans que l'on puisse parler de désenchantement (16 octobre 1973 - février 1974).

2.1 - Une phase de mobilisation (mars 1973 - 19 septembre 1973)

La mobilisation débute en mars 1973 avec le lancement d'une pétition³ intitulée « Dossier de la Sainte-Famille » à l'initiative du Comité de quartier des Buers. Cette association, née en octobre 1970, vient alors d'apprendre que le terrain a été partagé et vendu. L'assemblée générale du Comité, convoquée début février, a condamné les choix unilatéraux et secrets de la municipalité et s'engage, par un vote à la majorité des quatre-vingts adhérents présents, à faire obstacle à la disparition du terrain. À la mi-mars, le Comité affirme que le maire vient de lui signifier par lettre son refus de discuter de ce problème. Afin d'étendre la mobilisation, le Comité des Buers propose à l'ensemble des associations du quartier de se regrouper dans un Comité de coordination. À la fin du mois de mars 1973, ce Comité présidé par Jean-Paul Barrant compte, outre le Comité de quartier des Buers, une dizaine d'autres organisations : l'Association syndicale des familles (ASF), les Comités de parents d'élèves de plusieurs groupes scolaires (Château-Gaillard, Croix-Luizet, Jean-Moulin et Jean-Macé), l'Association sportive Buers-Villeurbanne, la Maison de Croix-Luizet, ainsi qu'un groupe d'« éducateurs de prévention », sans compter les innombrables habitants qui, eux-mêmes ou leurs enfants, avaient joué sur ce terrain. Parmi les personnalités les plus actives, outre Jean-Paul Barrant, citons : Jean-Pierre Lachaize, Pierre Klein, Bernard Baudassé, André Barthélémy ou Paul Vermande.

³ Au final, elle recueillera près de 2000 signatures.



Figure 7. Occupation du terrain (*Le Progrès de Lyon*, 13 avril 1973).

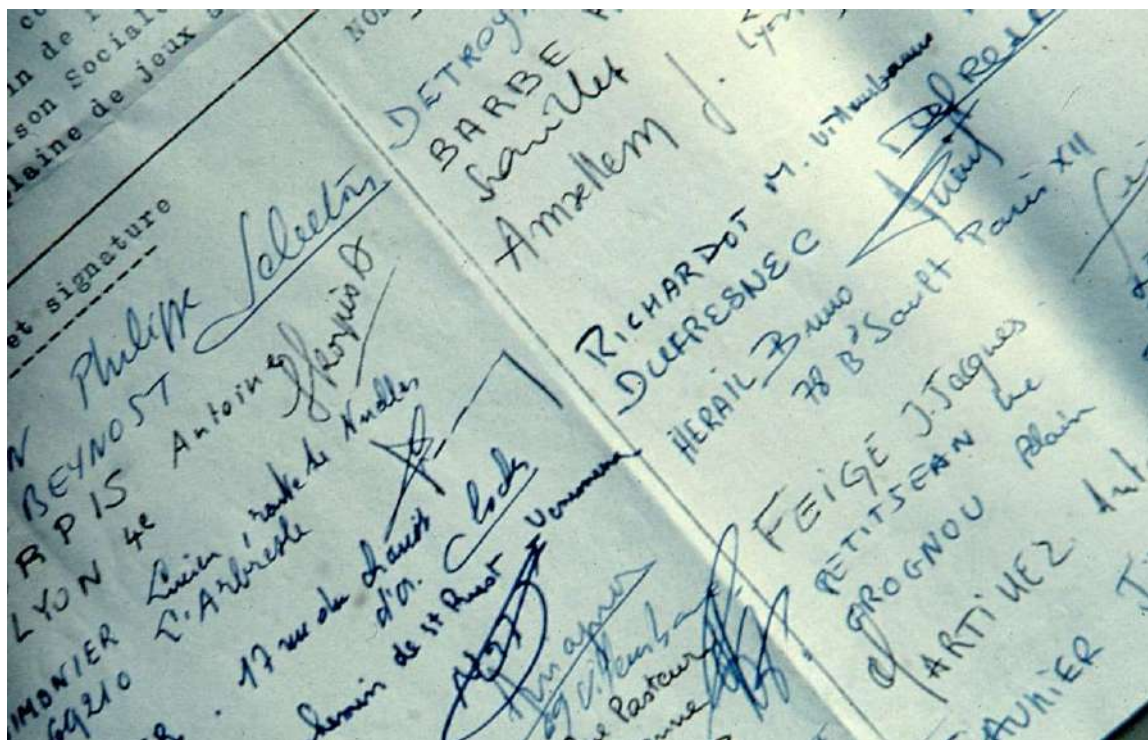


Figure 8. Extrait de la pétition. Archives de l'ATSF.



Figure 9. Blocage d'un bulldozer. Archives de l'ATSF.



Figure 10. Occupation du terrain. Archives de l'ATSF

Le 11 avril, le Comité de coordination occupe pour la première fois le terrain de la Sainte-Famille, et constate sur place plusieurs dysfonctionnements : un manque de sécurité du chantier ; l'absence d'affichage réglementaire du permis de construire à l'entrée du terrain ; enfin l'empiètement des barrières du chantier sur le terrain de football. Le 12, *Le Progrès de Lyon* relate ces événements dans un article intitulé « Aux Buers : Peut-on sauver la Sainte Famille ? La dernière plaine de jeux des enfants du quartier » dans lequel les membres du comité déclarent : « ce n'est pas un stade comme les autres. C'est une "prairie ouverte" où peuvent s'ébattre, en toute liberté, aussi bien les footballeurs chevronnés que les petits qui ont besoin de se rouler dans l'herbe. Il n'y a ni gardien, ni pelouse interdite. La Sainte-Famille est notre dernière plaine de jeux (...). Il existe un projet de la municipalité de Villeurbanne de construire une école maternelle sur le terrain de football (...). Dès le 28 septembre 1972, le permis de construire était accordé à un promoteur qui a obtenu une dérogation pour réaliser cet immeuble de neuf étages, dépassant les règles du plan municipal d'urbanisme. L'occupation de cet unique terrain de jeux offert à nos gosses, se fait dans le plus grand secret, protestent les parents : aucun avis de construction n'a été placé sur le chantier qui ne comporte ni protection, ni barrière, pourquoi cette absence de publicité ? D'autre part le bulletin municipal qui annonçait l'obtention du permis de construire n'est paru que le 12 février dernier, après le commencement des travaux. C'est-à-dire trop tard pour que les associations puissent mettre opposition (...). Avec ses onze équipes régulières, et ses quelque deux cents joueurs de foot qui s'entraînent sur le terrain de la Sainte Famille, l'A.S. Buers-Villeurbanne est le plus grand club de Villeurbanne et l'un des plus importants de la région lyonnaise. Ces équipes qui connaissent toutes le succès sportif, depuis les poussins jusqu'aux seniors, en passant par les benjamins, les minimes, cadets et les juniors doivent leur réussite aux animateurs bénévoles de notre quartier. Mais elles le doivent aussi, pour une large part, à l'existence du terrain de la Sainte Famille (...) En février dernier, le docteur Bardy, ex-conseiller municipal de Villeurbanne avait d'ailleurs annoncé les lendemains « terribles » de la privation du terrain de la Sainte Famille pour les gosses des Buers : « Il ne faut pas que les enfants perdent la jouissance de ce terrain sauvage. Depuis longtemps, les enseignants savent que de tels terrains sont nécessaires pour éviter de faire d'eux des "brûleurs d'école". »



Figure 11. « A Villeurbanne, un immeuble sur un terrain de jeux », *Le Monde*, 17 avril 1973.

Deux jours plus tard, l'équipe municipale et la Société de construction immobilière rhodanienne (promoteur) font paraître un article dans *l'Écho-Liberté* et *Dernière Heure*

Lyonnaise, accusant le Comité de coordination d'être un foyer d'agitation dans le quartier des Buers, diffusant des informations fausses à partir d'un dossier monté de toutes pièces. Le journal *Le Monde* évoque pour la première fois l'affaire le 17 avril 1973 (voir Figure 11), donnant ainsi au mouvement une audience nationale.



Figure 12. Photo montrant la palissade qui sera démontée pour la manifestation des planches. Archives de l'ATSF.



Figure 13. La manifestation des planches. Source : Le Progrès

À partir du 19 septembre, l'occupation devient permanente et le chantier doit s'arrêter.

COMITE DE SOUTIEN POUR LA DEFENSE DU TERRAIN DE LA SAINTE FAMILLE

HISTORIQUE DE LA DEFENSE DU TERRAIN

Les habitants des quartiers Buers-Croix Luizet (Villeurbanne) ont arrêté, le 19 septembre, un chantier : ils empêchent ainsi la construction d'un immeuble de standing. Le terrain qu'ils occupent tous les jours depuis cette date avait été promis par le maire et un adjoint pour l'édification d'un centre social adapté aux besoins du quartier. Les occupants du terrain veulent aussi attirer l'attention sur le risque de disparition du terrain de sport attenant (10 900 m²), menacé par un projet de construction scolaire. L'ensemble des deux terrains (16 600 m²) jusqu'ici libre d'accès à tous les jeunes et à tous les groupes scolaires du quartier, est le dernier espace vert de ce type à Villeurbanne. Depuis des années, les associations populaires se préoccupent de sa destination et souhaitent en faire le centre d'animation socio-culturelle du quartier avec :

- une maison sociale,
- un club de jeunes,
- un centre de rencontres pour personnes âgées,
- une plaine de jeux et de sport libre d'accès à tous.

En 1967, la mairie se déclara intéressée par l'ensemble du terrain, mais elle laissa vendre à un promoteur la partie prévue pour le centre social, la délivrance du permis de construire (5 oct. 72) ayant été cachée au public par défaut d'affichage réglementaire sur le terrain.

Depuis mars 73, le Comité de Coordination pour la Défense du Terrain de la Sainte Famille, regroupant associations et habitants du quartier, a multiplié les démarches auprès des autorités compétentes (mairie, préfecture, ministère Environnement). Il s'est heurté à un mur de silence et à un refus systématique de dialogue qui montrent le mépris porté par la municipalité à la population et à ses associations.

Au lieu d'instaurer le dialogue que nous n'avons cessé de rechercher, les autorités municipales et préfectorales n'ont fait que des réponses vagues et hypocrites :

- promesse d'un centre social à l'emplacement de l'immeuble contesté,
- le secrétaire général de la préfecture nous propose une rencontre mais ne nous convoque pas,
- aucune nouvelle de l'enquête annoncée par le ministère de l'environnement.

RESPONSABILITES DE LA MUNICIPALITE.

L'affaire du terrain de la Sainte Famille n'est pas un cas isolé :

- manque d'équipements socio-culturels dans notre ville (crèches, terrains de sport, salles pour les jeunes...);
- manque total de logements sociaux dans les nouveaux quartiers (Tonkin, Perralière) malgré les promesses de la municipalité,
- de ce fait, expulsion des gens de condition modeste (Tonkin... et peut-être Croix-Luizet dans un an).

suite au verso

**POUR SAUVER LE TERRAIN DE LA Ste FAMILLE
POUR QUE LA QUALITE DE LA VIE EN VILLE
SOIT SAUVEGARDEE.**

ADHEREZ AU COMITE DE SOUTIEN

- disparition progressive de tous les terrains libres au profit d'immeubles de standing, de grands magasins, de parkings....

Ce qui compte pour la municipalité actuelle, ce sont les réalisations de prestige, l'entente avec les promoteurs et les financiers.

Cet «urbanisme» a des conséquences désastreuses pour la vie de tous : c'est d'abord l'isolement des habitants qui n'ont plus d'occasions de rencontre et spécialement les personnes âgées que l'on «parque» à l'écart du reste de la population ; ce sont aussi les problèmes des jeunes qui n'ont pas de salles pour se réunir, de terrains pour se détendre et qui doivent se contenter des parkings et des trottoirs pour se retrouver.

Cette situation est le résultat d'une politique de la municipalité et de la Communauté Urbaine qui ne tiennent aucun compte des besoins de la population.

RESPONSABILITES DU GOUVERNEMENT.

Ces problèmes ne se posent pas seulement à Villeurbanne ; dans de nombreuses villes, la population doit lutter pour que son droit à une vie décente soit reconnu. Les gouvernements successifs portent l'entière responsabilité des méfaits de l'urbanisme actuel et la création du ministère de l'Environnement n'a rien amélioré. Par ce grand mot, le gouvernement essaie de tromper tous ceux qui qui pâtissent des nuisances de la vie en ville.

L'urbanisme au service des habitants est toujours sacrifié aux intérêts des banquiers et des promoteurs.

Le 11 oct. 1973.

TEXTE D'ADHESION

Je soussigné, approuve le texte ci-dessus et je m'engage à soutenir moralement et financièrement le comité de coordination pour la défense du terrain de la Sainte Famille.

Les signataires s'engagent à lutter dans leurs villes et quartiers respectifs, **pour obtenir** :

- des équipements sociaux,
- des terrains de jeux et de sport,
- des rénovations sans expulsion avec relogement sur place.

Pour obtenir que la population participe à l'élaboration des plans d'urbanisme et puisse en contrôler la réalisation.

N.B. Les adhésions au comité de soutien sont **individuelles** et les habitants du quartier réunis dans le comité de coordination pour la défense du terrain restent seuls habilités à décider de la conduite à tenir.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

1°) Adresse du Terrain : 170, avenue Roger Salengro. Villeurbanne

2°) Pour prendre contact : M. VERMANDE - 10 Impasse Richard - 69100 VILLEURBANNE. ou téléphoner au n° (78) 68.32.23 ou 68.09.75.

3°) Soutien financier éventuel : Melle BELLON - CCP 4991-55 LYON -

à détacher à détacher à détacher à détacher

BULLETIN D'ADHESION AU COMITE DE SOUTIEN POUR LA DEFENSE DU TERRAIN DE LA Ste FAMILLE

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

PROFESSION : _____

SIGNATURE :

A renvoyer à VERMANDE 10 Imp. Richard Villeurbanne - 69100 -

Figure 14. Tract du comité de soutien « pour la défense du terrain de la Sainte-Famille » (archives de l'ATSF)

Le 3 mai, à l'initiative du Comité de coordination, une réunion de concertation est organisée à la Maison de Croix-Luizet⁴ en présence d'une quinzaine de personnes, parmi lesquelles figurent, à l'exception notable du maire, tous les acteurs : trois représentants du Conseil municipal, quatre membres du Comité de coordination (dont son président), le président de la Maison sociale Jean-Pierre Scharff auquel s'est jointe l'assistante sociale Anne-Marie Bellon, les anciens propriétaires (Beaumont et le président de la SCI de la Sainte-Famille, Émile Pin), ainsi qu'un habitant des Buers. Le conseiller municipal Robert Fréchet joue le rôle de conciliateur et tente de clarifier chaque point de litige. Mais ce retour du dialogue est de courte durée : quelques jours plus tard, le Comité de coordination accuse la Municipalité de ne pas avoir engagé la discussion sur le terrain de la Sainte-Famille lors de la séance publique du Conseil municipal le 7 mai.

Dès lors, jusqu'à la fin août 1973, la mobilisation prend un nouvel élan. Le mois de mai est marqué par une manifestation motorisée dans le centre-ville de Villeurbanne, et surtout par le soutien apporté par la section locale du Parti Communiste. Les tentatives de conciliation sont pourtant nombreuses, de la part de la Maison de Croix-Luizet notamment. La Municipalité comme le Comité de coordination en appellent à la décision du préfet du Rhône, qui s'en tient à la légalité des faits, à la grande satisfaction du maire. En septembre, avec la rentrée des classes et la reprise du chantier, l'occupation du terrain revient à l'ordre du jour pour le Comité de coordination, qui attribue toute la responsabilité de l'affaire au maire de Villeurbanne.

Une seconde occupation, après celle du 11 avril, est organisée les 15 et 16 septembre 1973. Le promoteur porte plainte pour occupation illégale du terrain, bris de clôture et disparition de l'affichage du permis de construire. Le 17 septembre, il est décidé de démolir la palissade et de faire une manifestation dite « des planches » dans laquelle chacun en portera une pour la déposer devant la mairie. Voir Figures 11 et 12.

À partir du 19 septembre, l'occupation devient permanente et le chantier doit s'arrêter.

⁴ Rappelons que son bail pour ses locaux, rue Courteline, se terminait en fin 1974.

2.2 - Une deuxième phase : l'utopie urbaine en actes (20 septembre - 15 octobre 1973)

Avec l'occupation continue du terrain en journée (jusqu'à 300 personnes) jusqu'au matin du 16 octobre, date de la reprise des travaux sous protection des forces de police, l'affaire du terrain de la Sainte-Famille prend une tournure autogestionnaire et utopique. Le parallèle avec l'expérience des Lip au cours de la même période (juin 1973 - janvier 1974) est frappant, même si le rapprochement n'est évoqué dans aucun des documents dépouillés. C'est alors dans une atmosphère d'euphorie et de convivialité que s'improvisent une garderie populaire sur place, un tour de rôle pour aller chercher les enfants à l'école (afin d'assurer une présence ininterrompue sur le terrain), des tournois de football, ainsi que des animations autour d'ateliers d'écriture et de quelques guitares (Steve Waring). A titre d'exemple, *Le Progrès* du 20 septembre 1973 retranscrit la chanson qu'ont apprise les enfants sur l'air de la comptine « Nous n'irions plus au bois » :

*Nous n'irons plus au bois, Les arbres sont coupés.
L'immeuble que voilà, Viendra les remplacer.
Ne soyez pas aveugles, Regardez cet immeuble,
Pauvres crétins, Ce sont des cages à lapins !*

Constructions de cabanes, courses de moto-cross et activités de gymnastique transforment l'occupation en un spectacle permanent. Le terrain devient l'épicentre d'une vie de quartier spontanée : « le quartier vivait par le terrain » résume le *Journal des Buers* de décembre 1973. On peut sans doute rapprocher cette euphorie vécue dans le quotidien de la ville, des conceptions de Henri Lefebvre sur la modernité urbaine : pour l'auteur du *Droit à la ville* (1968), « l'usage éminent » de la ville est précisément « la Fête », qui consomme de façon improductive. La société urbaine ne devient vraiment elle-même que par la restitution de la fête au cœur de la vie quotidienne des habitants, fonction au-delà de toute fonction.

Dans son édition du 22 septembre 1973, dans *l'Echo-Liberté* se trouve le texte suivant :

« Le terrain de la Sainte-Famille évacué par l'entreprise Pitance⁵ chargée de l'édification d'un immeuble de neuf étages.

L'entreprise Pitance chargée de la construction d'un immeuble sur le terrain de Sainte-Famille, évacue son matériel, Hier matin, les trois ouvriers (en dehors des conducteurs d'engins et camions qui d'ailleurs ne se sont pas présentés sur le chantier), chargés du montage des baraquements nécessaires au logement du matériel, sont venus pour procéder à ce travail. Une vingtaine de mères de famille occupaient le terrain et empêchaient les travailleurs de l'entreprise d'effectuer leur tâche. Bientôt un ordre du groupe Pitance parvenait, et camions et remorques commençaient l'évacuation du chantier. A signaler : le permis de construire a également été emporté. Est-ce une renonciation à l'édification de l'immeuble... Va-t-on vers un compromis ? Nul ne le sait.

De toutes façons les contestataires « campent » sur le terrain en attendant qu'une délégation soit reçue ce matin à 9h par le député-maire de la ville, M. Gagnaire. De cette entrevue, ils attendent

⁵ Il faut signaler que dans le quartier, nombreux étaient logés des ouvriers de l'entreprise Pitance, notamment rue Armand, située à proximité du terrain (immeuble que l'on voit dans certaines photos). Pour des raisons aisément compréhensibles, eux-mêmes et leurs enfants, vraisemblablement d'accord avec les événements, faisaient profil bas.

beaucoup. Ils espèrent qu'une solution honorable pour tous sera trouvée, mais ils veulent que la partie réservée au promoteur serve à la construction d'un centre social. L'affaire en est-là.

Le Comité de défense reste vigilant. Les ouvriers ne travaillant ni le samedi, ni le dimanche, l'occupation du terrain sera peut-être moins soutenue. Mais si l'entrevue avec M. le Député-Maire tourne court ou ne donne pas la solution escomptée... sauvagement reprendra, par les mamans la permanence, qui, depuis mercredi, a empêché la poursuite des travaux.

En dernière minute, nous apprenons que ce soir vers 20h30 une fête des "contestataires" sera organisée avec un feu de joie alimenté par la clôture du chantier. »

Ainsi, des actions spectaculaires sont également engagées sur d'autres lieux symboliques : lors de la séance du conseil municipal le 24 septembre, les forces de l'ordre évacuent les 200 manifestants venus protester contre l'autoritarisme du maire. Ils défilent ensuite avec des banderoles dans le centre-ville de Villeurbanne.



Figure 15. Appel pour assister au Conseil municipal. Archives de l'ATSF.

Voici ce que raconte le journal *L'Echo-Liberté* du 25 septembre 1973 : « Hier soir, à Villeurbanne, le public de la séance du conseil municipal n'était pas celui qui fréquentait la salle de la mairie. En effet, un groupe d'environ deux cents manifestants entraînés par les responsables des comités de quartiers de Croix-Luizet était venu, banderoles en tête pour intervenir au début de la séance du conseil. Il était 20 h 30, la séance avait commencé lorsque l'un des manifestants se leva et commença à lire une déclaration à l'adresse de M. Gagnaire : "Monsieur le maire, au nom du comité de défense du terrain de la Sainte-Famille, je demande la parole ... et je la prends pour quelques minutes seulement" (Figure 16). Des forces de police s'étaient mêlées au public : non seulement des gardiens de la paix et le personnel du commissariat de permanence de nuit, mais aussi quelques gardiens en civil qu'on identifiait à la matraque qu'ils portaient sous leur veston. Ces policiers voulurent intervenir pour dégager la salle, aussitôt il s'ensuivit une bousculade et des cris : "Rendez-nous le terrain de la Sainte-qui étaient restés assis à leur banc et qui semblaient attendre patiemment la fin de cet incident : "Etes-vous nos représentants ? Vous vous apprêtez à signer la condamnation d'un centre social !" Les cris reprirent aussitôt "Sauvons le Terrain de la Sainte-Famille". Ce fut un slogan que la foule reprit en chœur en martelant les portes. Les policiers se précipitèrent, dirigés par le commissaire qui avait ceint son écharpe tricolore, et s'efforcèrent de vider la salle... Quelques instants plus tard, les manifestants se retrouvaient rassemblés place de la Libération et déployaient leurs banderoles pour proclamer qu'ils entendaient exiger du conseil municipal de Villeurbanne, la

sauvegarde et la création d'espaces verts nécessaires pour les nombreux enfants villeurbannais. »



Figure 16. Durant le conseil Municipal du 24 septembre 1973. Source : L'Echo-Liberté.

À la suite de ces événements, M. Gagnaire accepte une réunion le 29 septembre avec une délégation du comité de défense qui expose ses revendications. Le maire rappelle le cadre juridique de cette affaire sans en démordre. Bref, un dialogue de sourds. Un membre de ce groupe nous a déclaré qu'à la fin de cette réunion, il avait remarqué que M. Gagnaire serrait mollement les mains avec un geste signifiant qu'il voulait qu'ils dégagent : dès lors, étant l'un des derniers, il lui écrabouilla la main de manière très forte pour lui signifier que l'on vaincra.

Cette phase est marquée par le ralliement de plusieurs associations, en particulier des comités de défense d'intérêts locaux ou de quartier, pour des raisons diverses. Par exemple, le Comité de coordination des associations du quartier de Gerland à Lyon décide d'apporter « son soutien total » aux habitants mobilisés, car les préoccupations des deux organisations sont les mêmes : préservation d'espaces verts, lutte pour la création d'équipements socio-culturels. Le Comité de défense des riverains de la chaufferie de la Part-Dieu prend également fait et cause pour les occupants du terrain, car il voit dans cette crise une illustration supplémentaire de l'inadaptation des structures administratives et politiques face à la demande de participation des citoyens et des usagers.

Le Comité de coordination obtient aussi le soutien appuyé de professionnels de l'action sanitaire et sociale. Ainsi, quinze « travailleurs sociaux » de Villeurbanne, parmi lesquels participent plusieurs responsables de centres sociaux et un médecin-psychiatre, disent soutenir activement le mouvement de lutte urbaine, car « *il [leur] semble très important que des quartiers comme les Buers et Croix-Luizet qui ont "mauvaise réputation" soient capables de prendre conscience et d'exprimer clairement leurs besoins, démontrant par-là leurs responsabilités pour transformer leur cadre de vie* ». De même, dans une lettre de soutien au Comité, le docteur Pierre Safar confirme, à l'appui de ses propres recherches psychiatriques à

Croix-Luizet, qu'« un environnement [peut] être déterminant pour l'éclosion de fléaux tels que la maladie alcoolique ou la délinquance. Un espace vert est pour [lui] undes meilleurs traitements préventifs des "maladies de l'environnement" ».

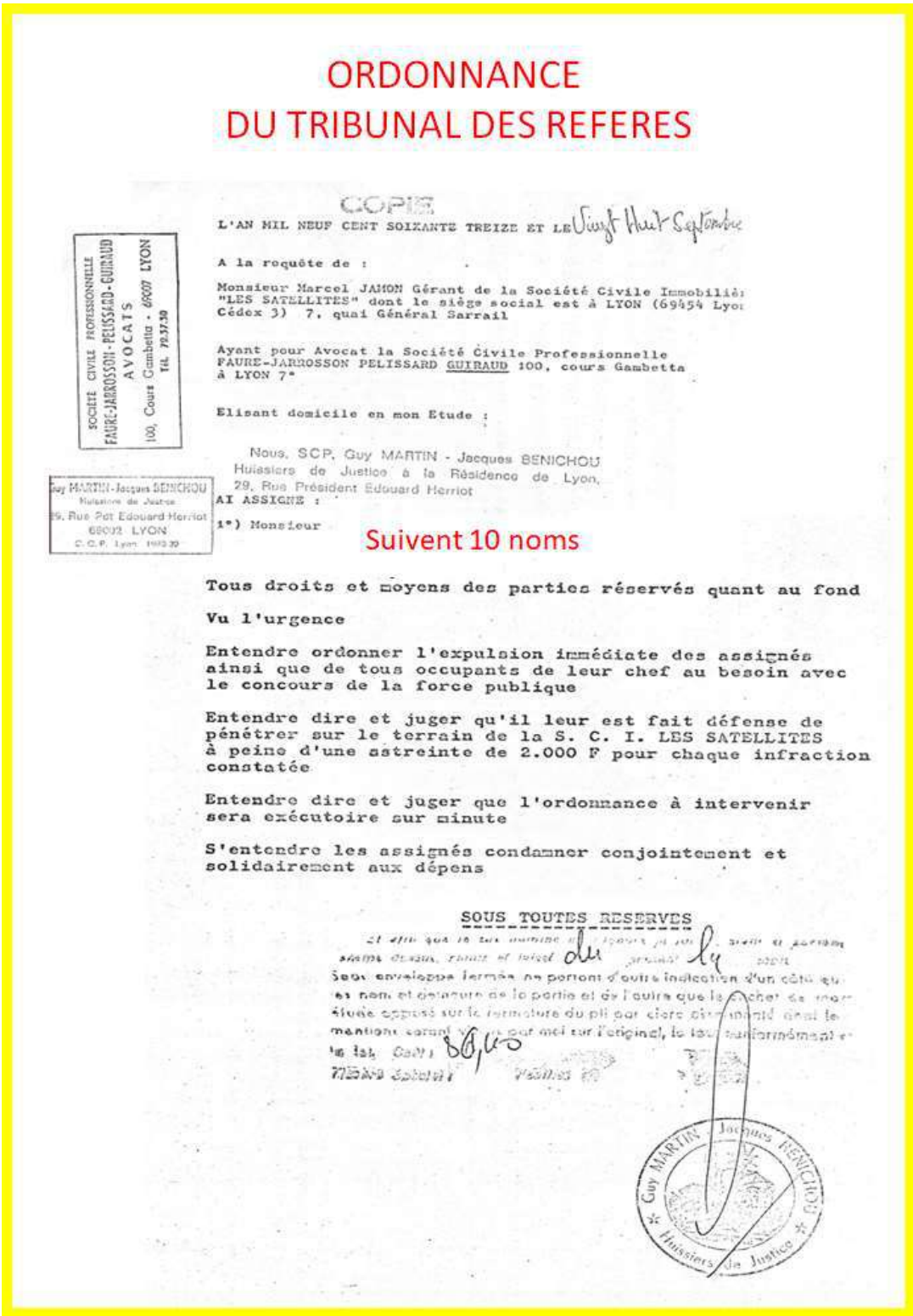


Figure 17. Ordonnance des référés. Les noms des occupants du terrain ont été volontairement supprimés sur le document. Archives de l'ATSF.

La première semaine d'octobre 1973 aurait pu marquer un tournant dans la mobilisation, car

deux faits survenus à quelques jours d'intervalle auraient pu hâter le dénouement : d'une part, le jeune Ministère de l'Environnement, sollicité par une élue UDR de Villeurbanne, annonce le 1^{er} octobre la prescription d'une enquête sur cette affaire ; d'autre part, le Tribunal des référés prononce un arrêt d'expulsion contre les onze occupants du terrain de la Sainte-Famille qui avaient comparu quelques jours auparavant à la suite de la plainte déposée par le promoteur immobilier. Toute nouvelle intrusion sur le terrain est désormais sanctionnée par une amende de 2 000 francs. Ce montant est exorbitant ; à titre de comparaison, en 1973, le SMIG horaire était de 5,32 francs, ce qui correspond à 375 heures de travail !

Il est donc décidé d'occuper le terrain jour et nuit. Des tentes sont montées. Le 15 octobre tôt le matin, 11 fourgons de police viennent arrêter les 16 occupants. En riposte, une manifestation réunit 800 personnes (Figures 18 et 19) le lendemain, ce qui en fait la plus grande mobilisation organisée à Villeurbanne pour une affaire locale d'urbanisme.



Figure 18. Départ de la manifestation le 16 octobre 1973. Le Progrès de Lyon.

Répondant à l'appel du Comité de défense du terrain de la Sainte-Famille Huit cents personnes ont manifesté hier pour garder à Villeurbanne son dernier espace vert



Figure 19. « 800 personnes ont manifesté hier ».
Source Le Progrès de Lyon, 17 octobre 1973.

Voici un extrait du *Progrès de Lyon* du mercredi 17 octobre 1973 : « Après l'expulsion, lundi dernier, par les forces de police, de seize personnes, membres du Comité de défense du terrain de la Sainte-Famille, un appel avait été lancé par le même comité, pour s'élever contre cette "manifestation policière". Toute la nuit de lundi à mardi, une force de police assez importante avait gardée l'entrée du terrain pour éviter toute nouvelle occupation sauvage pour "protéger" lundi le travail de l'entreprise Pitance sur le chantier où doit s'élever l'immeuble de neuf étages (...). Les manifestants étaient précédés d'une voiture-radio et de nombreuses banderoles : "Sauvons le terrain de la Sainte-Famille", "On veut des espaces verts" (...). Sans incident, le cortège comprenant 7 à 800 personnes, atteignait la place Lazare-Goujon (...). Le manifeste, lu à la fin de la manifestation, mettait en relief les principaux désirs du Comité de la Sainte-Famille : "Nous nous battons pour ce dernier espace vert de Villeurbanne", "C'est un cri d'alarme que nous lançons à toute la population villeurbannaise", "Tous les habitants doivent participer à l'aménagement des quartiers" ».

De son côté, le quotidien *Dernière Heure Lyonnaise* raconte, en date du 15 octobre : « Plusieurs centaines de personnes ont parcouru les artères principales de Villeurbanne en scandant des slogans en faveur de la défense du terrain de "la Sainte-Famille" que les habitants des quartiers de Croix-Luizet et des Buers veulent préserver parce qu'il constitue le dernier espace vert l'une zone fortement urbanisée. Au nombre de ces manifestantes, parfaitement encadrées par leur propre service d'ordre, nous avons vu beaucoup de mères de famille accompagner de leurs enfants. Quant aux forces de police, nombreuses, mais discrètes, elles n'eurent pas à intervenir : cette manifestation a eu lieu dans le calme et la dignité. Il ne s'agit pas d'une agitation plus ou

moins télécommandée, ni d'une aimable farandole folklorique, mais de l'expression raisonnable de la colère grandissante d'une population qui se sent frustrée de ce dont elle a droit : un peu de verdure et de l'espace pour que ses enfants puissent s'épanouir (...). Récemment, 11 des membres du Comité de coordination ont été convoqués au commissariat central de Lyon, puis traduits devant le tribunal. Le jugement n'a pas été rendu. Après l'occupation du terrain, les habitants ont décidé de mobiliser l'attention de toute la population en organisant une marche à travers l'agglomération villeurbannaise. Ce défilé a débuté devant le terrain et s'est dispersé devant la mairie de Villeurbanne, après qu'une déléguée ait exposé le point de vue des mères de famille et qu'un responsable ait donné lecture d'un manifeste rappelant quelles ont été les attentes de la lutte en affirmant la détermination unanime de poursuivre l'action jusqu'à la victoire : "Nous sommes prêts à discuter et à dialoguer avec les autorités responsables", déclarent les animateurs du Comité de défense. "Mais en attendant nous continuons l'occupation du terrain et nous demandons à tout le monde de venir le plus souvent possible pour soutenir la lutte des habitants du quartier. De plus nous allons aménager le terrain pour y faciliter les jeux des enfants. Dès mercredi prochain nous accueillerons tous les enfants de Villeurbanne qui le voudront et des activités seront organisées par le Comité. En cas d'expulsion ou 'occupation du terrain par les forces dites de l'ordre, nous demandons à tous ceux qui sont présents ici de venir nous soutenir et d'occuper le terrain avec nous (...). Cette affaire nous concerne tous, elle n'est pas limitée à nos seuls quartiers. Ailleurs, d'autres fractions de la population, les plus défavorisées, comme il se doit font l'objet de spoliation au bénéfice des promoteurs qui construisent dans un souci de profit, au détriment des gens de condition modestes. »

Enfin, voici la version publiée par le journal *Libération* des 22-23 octobre 1973) et intitulée « *Le terrain de la Sainte-Famille de Villeurbanne, Quand le maire laisse matraquer les enfants* » : « *Les habitants du quartier de Croix -Luizet qui se battent depuis six mois contre les autorités, les promoteurs, les bulldozers et la loi pour conserver un terrain de jeux sur lequel un immeuble doit être construit, ont maintenant affaire aux matraques des brigades d'intervention. Depuis le 15 octobre, date à laquelle ils s'étaient fait expulser du terrain de la Sainte-Famille qu'ils occupaient, les bulldozers protégés par la police, faisaient table rase. Finis les rêves, les jeux, les promenades Certes, la fête continuait autour des barrières, mais Gagnaire le maire et le ministère de l'Environnement savent bien que le temps joue contre les habitants. Leur silence obstiné est autant de coups de pelle mécaniques et de mètres cubes de béton. Aussi, vendredi soir, le Comité de sauvegarde décidait-il de se rappeler à eux. Il se proposait de réinvestir le terrain pour montrer qu'il leur appartenait. 200 personnes franchissaient les barrières et les enfants réinstallaient les banderoles. Très vite 50 policiers arrivaient sur les lieux. On s'expliqua : "On est là pour marquer le coup, pas pour s'affronter avec vous". Le commissaire promet de leur laisser une demi-heure d'occupation, avant les sommations. Alors que tout le monde s'apprêtait à évacuer le terrain, après les sommations que personne n'entendit, les policiers pénètrent sur le terrain, cernent les habitants et cognent. Un jeune garçon étendu sur le sol assommé est rué de coups ; une jeune fille arrive à le sortir des mains de la police. Des femmes matraquées pleurent, les plus déterminés tentent de faire une chaîne de protection, les coups s'abattent sur eux. Personne ne comprend, il n'y avait pas de dangereux provocateurs : rien que des familles. Il est bien sûr moins risqué par la police de matraquer des femmes et des enfants que de résister aux petits commerçants en colère.*

Monsieur Gagnaire, alors qu'il est le seul à pouvoir intervenir efficacement, se fait une idée étrange des devoirs d'un élu. Alors que les habitants répètent qu'il existe des solutions, qu'il existe d'autres terrains pour le promoteur, il se tait. Personne ne l'a jamais vu sur le terrain, il n'intervient pas pour éviter les affrontements. »

sauvons le terrain de la sainte famille

Les habitants des quartiers de Croix-Luizet et des Buers à Villeurbanne ont arrêté le chantier de construction d'un immeuble le 19 septembre et ils occupent le terrain pour défendre leur dernier espace vert et obtenir la construction d'une maison sociale. La défense du terrain de la Sainte Famille est la lutte commune de tous ceux qui veulent préserver et améliorer le cadre de vie dans notre cité.

Comme à la Sainte Famille, exigeons dans tous les quartiers

- des terrains de jeux pour nos gosses,
- des terrains de sport ouverts à tous,
- des clubs de jeunes et de personnes âgées,
- des équipements culturels et sociaux, véritables centres d'animation pour tous les âges.

Comme à la Sainte Famille, non aux promoteurs

Pour un urbanisme auquel participe toute la population

Non aux «rénovations» (Part-Dieu, Tonkin, Croix-Luizet...) sans relogement sur place.

Pour des logements sociaux en nombre suffisant dans chaque quartier.

Non à l'invasion désordonnée du béton. Pour un urbanisme à la dimension de l'homme.

manifestation

MERCREDI 3 OCTOBRE A 18 H 15

du terrain de la Sainte Famille à la Place Lazare Goujon

Rassemblement: terrain de la Sainte Famille 170 Av Salengro à Villeurbanne

Organisé par le Comité de Coordination pour la défense du terrain de la Sainte Famille.

Avec le soutien de :

Associations : Comités de quartier Charpenne-Tonkin, St Jean, Villeurbanne, Croix-Luizet, Part-Dieu. Comité de défense du Tonkin.

Fédération départementale des conseils de Parents d'Elèves. Comité de coordination des CPE de Villeurbanne. U.F.C.S., U.F.F., A.S.F., GEDREM, CECAMEC. Fédération du Rhône de la Confédération nationale du logement. GAM, Vie nouvelle, les éducateurs de prévention des Buers, Ass. des Parents d'Elèves des Charpenne, M.J.C. de Gerland, le Nid, Les droits du piéton, les bons Templiers. ASP Villeurbanne (Sports), ASEC (Sports).

Syndicats : CFDT, SNI (sous-section Villeurbanne-Nord) SNECTAS (CGT : Théâtre de la Cité), CGT.

Partis politiques : P.C.F., PS, PSU.

imprimerie presse nouvelle lyon

Figure 20. Tract appelant à la manifestation du 3 octobre 1973. Archives de l'ATSF

2.3 - Une troisième phase : le retour de la loi mais sans désenchantement (16 octobre 1973 - février 1974).

À « l'imagination au pouvoir » succède pourtant le retour de « la loi contre le quartier ». La reprise du chantier de construction sous protection policière sonne comme une fin de récréation.

Certes, dans les jours qui suivent ce 16 octobre, la mobilisation paraît encore forte : les partis de gauche (PS, PCF) et les grandes centrales syndicales (CGT, CFDT) réaffirment leur soutien au Comité de coordination, tout comme le Collectif régional des Groupes d'action municipale (GAM) pour la région lyonnaise. Les Archives municipales de Villeurbanne conservent d'autre part huit lettres de particuliers (habitant Villeurbanne, mais aussi Lyon, Bron, Vénissieux, Craponne dans l'Ouest lyonnais, Mionnay dans l'Ain) qui s'en prennent à l'autoritarisme et à l'aveuglement du maire après la reprise du chantier. Des manifestants occupent encore ponctuellement le terrain de football, organisant par exemple une garderie populaire pour demander un libre accès au stade ou la réouverture de négociations. Le Comité dénonce des violences policières, y compris à l'encontre des femmes et des enfants, lors de l'occupation symbolique du 19 octobre par 200 habitants.

Cependant, l'unité du mouvement prend fin à la fin du mois d'octobre lorsque le PCF redéfinit les modalités de sa participation et de son soutien au mouvement. Les communistes souhaitent en effet continuer la lutte contre la municipalité en matière d'urbanisme, mais dans le cadre du Programme commun, défini à l'échelon national et entériné par les partis de gauche le 27 juin 1972. Le spontanéisme et l'apolitisme revendiqués du Comité de coordination déplaisent au PCF qui souhaite s'appuyer sur les récents résultats électoraux favorables aux partis de gauche. La légitimité des associations en tant que porte-parole de la population est clairement remise en cause : « C'est en faveur de ce programme [le Programme commun] que dans le quartier Buers-Croix-Luizet, la majorité de la population (plus de 50 %) s'est prononcée aux deux dernières consultations électorales. C'est en s'appuyant prioritairement sur cette majorité consciente que des actions de masse doivent être menées sur tous les problèmes (augmentation des loyers, centre social...). C'est cette position que les communistes du quartier ont toujours soutenue à l'intérieur du Comité pour la défense du terrain (sans être entendus). La lutte pour l'amélioration des conditions de vie dans notre quartier passe donc par l'alliance sur des objectifs clairs de toutes les organisations et associations démocratiques du quartier et de leurs élus ». En signe de protestation, le Comité de coordination, soutenu par le PSU, ne se joint pas à la manifestation des partis de gauche organisée à l'initiative du PCF contre la politique d'urbanisme à Villeurbanne le 26 octobre (voir figure 21). Le poids des partis et des querelles politiques locales tend à affaiblir la lutte urbaine engagée. D'autant que le maire reçoit le soutien d'habitants excédés par ces occupations, comme cet industriel villeurbannais qui se félicite de la défaite du « clan » des « agitateurs de mauvaise foi » qui utilise le « chantage » pour violer le droit des gens.

Pour autant, la défaite ne signifie pas un désenchantement pour le Comité de coordination. La mobilisation se poursuit autour des équipements socio-culturels du quartier, qui restent d'actualité malgré la construction du « Vert-Galant » : « *Oui, l'immeuble sera construit sur un tiers du terrain, car nous nous refusons à des actions de violence et*

de sabotage. Mais la lutte entreprise pour le terrain de la Sainte-Famille a toujours pour but la vie de notre quartier, son animation, le bien-être de tous et surtout des jeunes, des femmes, des personnes âgées. Les autorités ne reconnaissent pas ces besoins vitaux. Nous continuons à les affirmer : IL NOUS FAUT, au centre du quartier, un LIEU D'ANIMATION regroupant : une maison sociale, un club de jeunes, un club du troisième âge, un terrain de sport et de jeux ouvert. IL NOUS FAUT décider de l'aménagement de notre ville. ENSEMBLE FAISONS NOTRE QUARTIER ». Le comité de défense de la Sainte-Famille devient dans les faits un foyer d'animation qui multiplie les rencontres entre comités de quartier et associations de défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise. L'idée est de donner une visibilité aux différentes luttes urbaines : revendications des Brondillants sur les équipements de transport, grève du paiement du chauffage par les habitants de la Duchère, problèmes suscités par la rénovation de logements occupés par des immigrés à la Croix-Rousse, dans le quartier de la Part-Dieu, au Tonkin à Villeurbanne ou à la Saulaie d'Oullins.

La « Soirée lyonnaise de l'urbanisme » du 9 novembre 1973 au Centre culturel œcuménique (CCO) de Villeurbanne est particulièrement révélatrice de cette préoccupation. Ce jour-là, plusieurs centaines de personnes participent au 24^{ème} « Jour mondial de l'Urbanisme » qui se tient à Lyon au Palais des Congrès. Les comités de défense de la Sainte-Famille et des riverains de l'autoroute A43 (Lyon-Chambéry) ont exprimé le désir d'intervenir dans les débats, qui portent sur le thème « Urbanisme et cadre de vie ». Devant le refus des officiels, le Comité de défense organise une contre-manifestation avec tables-rondes et exposition de photographies et de bandes dessinées.

Le 1^{er} décembre 1973, le Comité récidive en organisant une fête populaire qui réunit 2 000 personnes autour des représentants des luttes urbaines de l'agglomération venus débattre de leurs expériences respectives (voir Figures 23 à 25). Le 17 février 1974, à l'invitation du Comité de défense, le chanteur populaire Steve Waring⁶ improvise le refrain « le gazon c'est la vie, le béton un outil » devant plusieurs centaines de personnes.

⁶ Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Steve_Waring

26 10 73

POUR un URBANISME DEMOCRATIQUE à VILLEURBANNE

La population laborieuse de Villeurbanne voit ses conditions de vie et de travail rendues de plus en plus difficiles :

- Par une politique de rénovation urbaine basée sur le profit au mépris des logements sociaux (130 logements H. L. M. par an) refoulant les travailleurs à la périphérie ;
- Par l'insuffisance et le coût des transports en commun aggravant la fatigue des travailleurs ;
- Par le manque d'équipements collectifs (aires de jeux, terrains de sports, espaces verts, centres sociaux, maisons de jeunes, etc...) dans chaque quartier ; actuellement la plus grande partie des crédits sont utilisés pour des opérations de prestige ;
- Par le manque de crèches (1 seule à Villeurbanne) ne permettant pas aux mères de famille d'exercer normalement une activité professionnelle rendue souvent nécessaire par l'aggravation du pouvoir d'achat.

La municipalité centriste-U. D. R., la majorité réactionnaire de la Communauté Urbaine de Lyon avec M. GAGNAIRE, 1^{er} vice-président, pratiquent une politique contraire aux intérêts des habitants. Ils refusent tout droit à l'information et ne tiennent

pas compte de l'avis de la population, n'hésitant pas à répondre par le mépris et par la force.

Les sections du P. C. F., du P. S., du P. S. U., les Radicaux de Gauche de Villeurbanne,

Les Unions locales C. G. T. et C. F. D. T., les Sous-Sections du S. N. I. (F. E. N.), la Section du S. N. E. S. (F. E. N.), les A. S. F. de Villeurbanne

APPELLENT A MANIFESTER CONTRE LA POLITIQUE DE LA MUNICIPALITE ET DU POUVOIR EN MATIERE D'URBANISATION ET EXIGENT :

- Le rachat et l'aménagement (Centre Social) du terrain de la Sainte-Famille par la municipalité ;
- Des logements sociaux et des équipements collectifs pour la rénovation du Tonkin et dans tous les quartiers ;
- Le relogement sur place des personnes expulsées ;
- La conservation et l'extension des espaces verts ;
- Des transports en commun mieux adaptés desservant l'ensemble de la ville.

Manifestation Unitaire

Vendredi 26 Octobre 1973 à 18 h.

Rassemblement place L. Goujon (anc. place de la libération)

Parcours : Avenue H. Barbusse, Cours Emile Zola, Rue du 1^{er} Mars, Rue du 4 Août, Avenue Blanqui, Cours Tolstoï, Cours de la République.

Prise de parole : place Lazare GOUJON

Ima. VOISIN - Lyon

Figure 21. Tract pour la manifestation du 26 octobre 1973. Archives de l'ATSF.

**l'action pour le terrain
de la s^{te} famille continue**

Les habitants du quartier
BUERS - CROIX - LUIZET
vous invitent à participer à une

grande fête

^{14^h à 19^h} **LE SAMEDI 1er DECEMBRE**
au Centre Culturel (C.C.O.)
39, rue Courteline
A VILLEURBANNE (Croix-Luizet).
ENTREE LIBRE

VENEZ NOMBREUX VOUS DISTRAIRE AVEC :

- orchestres et danses
- théâtre et sketches
- projection de films et de montages diapos
- activités pour les enfants
- buffets, buvettes.

VOUS POURREZ :

- voir l'exposition de panneaux retraçant l'histoire de la défense du Terrain de la Ste Famille,
- vous informer sur l'action entreprise à propos du reste du terrain,
- discuter avec les représentants des comités de quartiers de l'agglomération lyonnaise.

Le Comité de coordination
pour la défense du Terrain de la Sainte Famille

impression press nouvelle - lyon

Figure 22. Tract pour la manifestation du 26 octobre 1973. Archives de l'ATSF.



Figure 23. Annonce de la fête au CCO du 1er décembre 1973. Archives de l'ATSF



Figure 24. Durant la fête au CCO. Archives de l'ATSF



Figure 25. Durant la fête au CCO. Archives de l'ATSF.

3 - LE VECU SUR LE TERRAIN

L'objet de cette partie est de montrer comment s'articulait la vie sur le terrain depuis le blocage du chantier, l'organisation pratique, l'occupation même la nuit et les rapports avec les forces de l'ordre.

3.1 - Blocage du chantier

Lors de l'occupation, la première action a été le blocage des bulldozers et des engins de chantier. D'abord ce fut l'affaire des adultes puis des enfants. Les ouvriers du chantier étaient bien embarrassés ; que faire devant la multitude d'enfants ?



Figures 26 et 27. Scènes de blocage. Archives ATSF



Figures 28 et 29. Scènes de blocage. Source : La Vie des Quartiers.

3.2 - Organisation

Bien vite, pour occuper les enfants, un système de garderie s'était mis en place sous la responsabilité de mères de famille notamment quand il n'y avait pas d'école.



Figure 30. Garderie durant l'occupation du terrain.
Source : Le Progrès de Lyon du 18 octobre 1973.

Tous les jours, les habitants se relayaient pour l'occupation et une assemblée générale se tenait pour fournir les dernières informations et organiser la mobilisation.

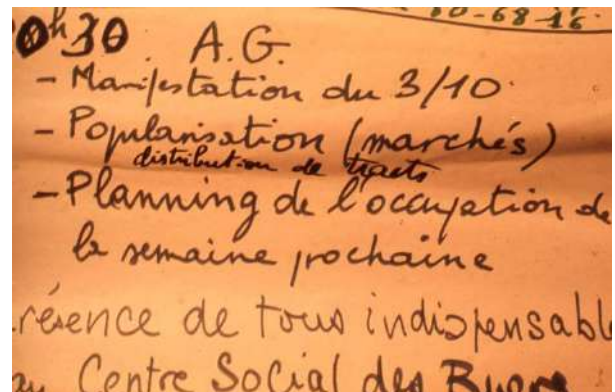
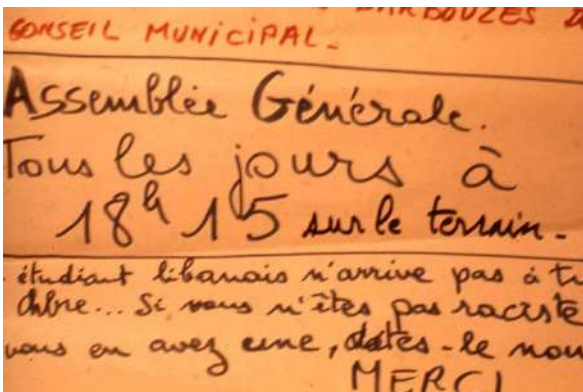


Figures 31 et 32. Durant l'occupation du terrain les habitants. Archives de l'ATSF.



Figures 33, 34, 35 et 36. Durant l'occupation du terrain les habitants. Archives de l'ATSF.

Régulièrement, des journalistes venaient discuter avec les responsables. Un tableau d'affichage montrait les derniers articles de presse, des dessins d'enfants, le calendrier des réunions et les positions d'autres organisations : syndicats, partis politiques, associations de parents d'élèves.



Figures 37 et 38. Sur les tableaux d'affichage. Archives ATSF.



Figures 39, 41 et 42. Banderoles sur le terrain. Archives de l'ATSF.



Figures 43 et 44. Les activités des enfants sur le terrain Archives de l'ATSF

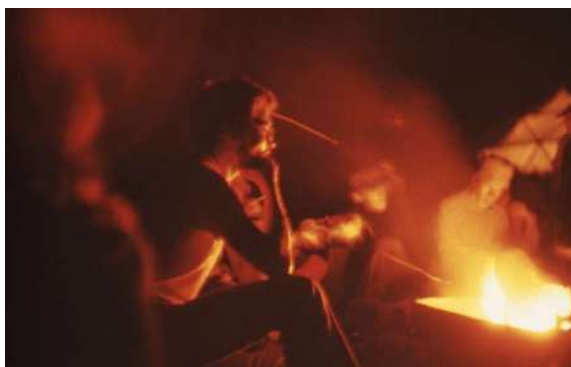


Figure 45. Un feu de camp en soirée.
Source : ATSF.



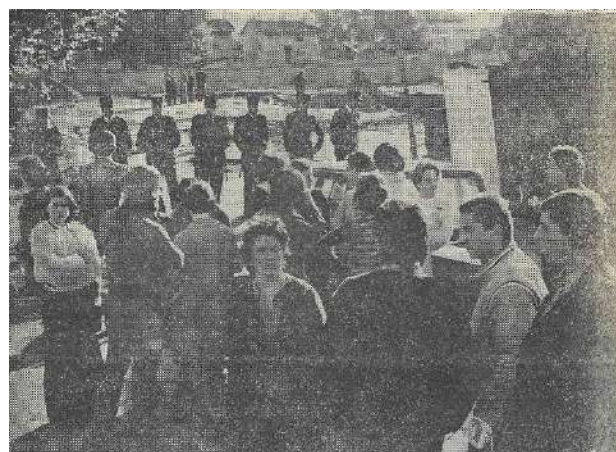
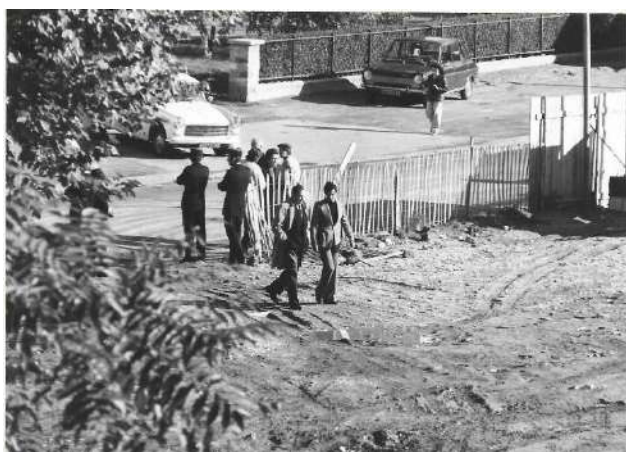
Figure 46. Les tentes pour l'occupation la nuit. Source : ATSF.

Bien vite, il parut évident qu'il fallait aussi occuper le terrain la nuit : des feux de camps étaient organisés le soir et des tentes installées.

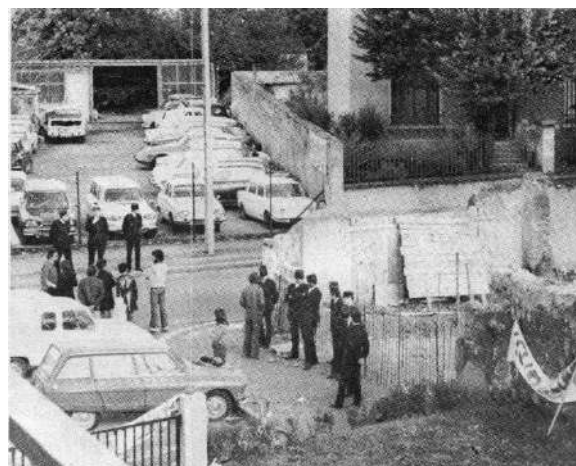
3.3 - Relations avec la police

Les relations avec les forces de l'ordre étaient compliquées. Il y avait en permanence quelques gardiens de la paix qui, comme les ouvriers du chantier, semblaient partagés entre l'exécution de leur mission et les enfants. Mais l'expulsion se fit sans ménagement.

Les archives municipales de Villeurbanne ont conservé plusieurs rapports de fonctionnaires des Renseignements généraux qui expliquent les agissements et les intentions des occupants.



Figures 47 et 48. Les forces de l'ordre sur le terrain.
Dernière Heure lyonnaise, 16 octobre 1973.



Figures 49 et 50. Les forces de l'ordre sur le terrain. Archives de l'ATSF.

4 - RETOMBÉES DE CETTE LUTTE

Le slogan principal était « Sauvons le terrain de la Sainte-Famille ». Le résultat esGat en demi-teinte. Avant 1973, le terrain « José Leroudier », était privé (au sens juridique du terme) mais ouvert à tous les publics ; après l'affaire, le terrain « Dominique Matéo » est devenu municipal donc public (au sens juridique du terme) mais réservé aux clubs et aux écoles, et fermé au public ! L'immeuble initialement prévu sur le terrain n'a jamais été construit, mais celui le long de l'avenue Salengro sera construit (Le Vert Galant).

Y a-t-il eu d'autres conséquences ?

4.1 - Du point de vue de la politique municipale

Devant la violence des événements, de nombreux conseillers municipaux se désolidarisèrent d'Étienne Gagnaire. On peut considérer la lutte du terrain de la Sainte-Famille comme le coup de boutoir décisif : il fut battu aux élections municipales en 1977, puis législatives en 1978. Rappelons qu'il avait débuté sa carrière à la CGT et à la SFIO en 1936, puis progressivement il passa au centre-droit. Ainsi, Charles Hernu, poussé par François Mitterrand, sera « parachuté » à Villeurbanne comme candidat à la mairie, alors que de nombreux Villeurbannais auraient pu prétendre à cette responsabilité.

4.2 - Le terrain de foot et l'immeuble

Le terrain de foot est maintenu, bien que légèrement rétréci - en dépit de quelques escarmouches - pour permettre la construction de l'immeuble « Le Vert Galant ». Ce sont surtout des gens extérieurs à Croix-Luizet et à l'affaire, qui, au départ, ont acheté ces logements. Les habitants du quartier qui ont choisi de résider au Vert Galant se sont sentis obligés d'expliquer leur situation, car ils étaient perçus comme des « traîtres » !



Figures 53 et 54. Joueurs de foot sur le stade Matéo. Figure 55. Plaque à son entrée.

Source : Association Sportive Buers Villeurbanne.

Le terrain de foot sera ensuite totalement réaménagé selon les normes en vigueur et entretenu régulièrement par le personnel municipal. Son entrée monumentale rue de la Sainte-Famille sera détruite et transformée en une entrée de service. La SCI était également propriétaire d'un jardin qui, donnant sur la rue Émile-Dunière, sera transformé pour en faire l'accès officiel. Ce changement d'accès est symbolique, à distance du clocher de la Sainte-Famille. Le local du Club de jeunes fera place à la maison du gardien et plus au sud-est un

gymnase sera construit. Enfin, le nouveau stade sera appelé « Dominique Matéo »⁷ (Figure 55) et sera inauguré le 9 décembre 1978 par le nouveau maire, Charles Hernu.

4.3 - La Maison de Croix-Luizet

Durant l'année 1974, d'intenses négociations se font jour entre la mairie et la Société civile immobilière. Face au problème de la Maison sociale (Voir Annexe A), il est décidé de lui affecter l'ancienne école de filles, rue Armand. Cependant l'espace est trop exigu. À cette époque, la maison Lecoq, jouxtant le terrain de la Sainte-famille, est mise en vente : avec l'argent reçu, la SCI acheta la maison Lecoq, et le tout (école de filles, école maternelle, cours de l'école et maison Lecoq) fera l'objet d'un bail emphytéotique de 50 ans (signé le 28 février 1975) entre la SCI et la mairie. Cet ensemble sera affecté à la Maison sociale. En 1974, Jean-Pierre Lachaize en prendra la direction. Le déménagement depuis la Rue Courteline se fera le 2 janvier 1976.

Dans le livre sur J.-P. Lachaize⁸, il est rapporté l'anecdote suivante. Anne-Marie Bellon, la directrice de la Maison de Croix-Luizet voyant Jean-Pierre un mercredi soir autour d'un feu sur le terrain en train de jouer de la guitare avec des enfants demande à une femme :

- « Qui est ce grand barbu et chevelu ? »
- « C'est un aumônier de collège ! »
- « Non, l'autre ! tout frisé, juste à côté, avec un jean aux revers à carreaux rouge et bleu ? »
- « Eh bien oui. C'est un aumônier ! J'en suis sûre, il est aumônier au collège où vont mes enfants ! »



Figure 56. Maison de Croix et maison Lecoq.
Source : Google Maps avec modifications

4.4 - La Société civile immobilière

Du côté de la Société civile immobilière, l'argent récolté servira à plusieurs choses. Comme dit précédemment, une partie ira à l'achat de la maison Lecoq. Une autre partie sera destinée à la

⁷ Du nom du président de l'ASBV de l'époque.

⁸ Pour connaître la vie du frère mariste Jean-Pierre Lachaize, se reporter au livre "Un homme en mouvement, Jean-Pierre Lachaize", Collection Témoignages, 2005, p. 41.

réorganisation du presbytère pour remplacer le théâtre par une chapelle et enfin le reste sera affecté à la création de nouvelles églises, dont celle de Sainte-Anne de Ménival, à l'ouest de Lyon.

Lors des événements, Robert Laurini se rappelle d'avoir rencontré M. Pin (président de la SCI à l'époque) qui lui avait déclaré : « je suis atterré des conséquences de cet acte de vente, je n'aurais jamais imaginé de telles conséquences ». Cette société se transformera en association immobilière dans la perspective d'une plus grande liaison avec la paroisse, notamment par l'entrée de paroissiens dans le conseil d'administration. Le curé de l'époque, Dominique Jarrosson, demanda à Robert Laurini d'y entrer. Plus tard, il en sera élu président.

4.5 - Comités de quartier

Le comité de quartier des Buers s'est vu renforcé et son journal « *Le Journal des Buers* » paraîtra régulièrement, faisant état des luttes en cours sur le cadre de vie et l'amélioration des logements. La bande dessinée figurant au début de cette brochure (Figure 1), provient d'un numéro de ce journal. En Figure 57 est donnée la première page du numéro de décembre 1973 relatant et analysant l'affaire du terrain de la Sainte-Famille.

Le Comité de quartier des Buers s'est vu renforcé. Signalons quelques autres actions qui ont permis de contribuer à améliorer la vie des habitants du quartier :

- Le mur anti-bruit le long du périphérique, suite à un blocage de celui-ci,
- Le bus 69, après avoir organisé des navettes gratuites pour les Gratte-Ciel,
- La réfection des HLM de la Boube, d'Emile Bouvier et les « Volets bleus »,
- La crèche « Pierrot s'en va-t-en garde » pour les assistantes maternelles,
- Etc.

Il arrêtera ses activités dans les années 1980.

En parallèle, naîtra le Comité de défense des habitants de Croix-Luizet qui regroupera notamment des propriétaires de petites maisons situées autour de la place de Croix-Luizet, pour s'opposer à d'autres projets d'aménagement comme le prolongement de l'avenue Henri-Barbusse vers La Doua.

4.5 - Retombées médiatiques

Le journal *Libération*, qui s'était fait le relais efficace de l'occupation du terrain de la Sainte-Famille, aide le comité de coordination à prolonger son action en mettant à son service des moyens d'édition et de diffusion. Ce soutien technique, qui donne naissance au journal *La Voix des Quartiers* (Figure 58) à la fin de l'année 1973 (sous la direction de Paul Vermande), s'inscrit dans la ligne politique que souhaitent défendre les journalistes de *Libération* (*Manifeste* du 2 novembre 1972) : « *Le journal Libération ne veut pas être seulement un journal parmi tant d'autres, ne se démarquant que par la teneur de ses informations. Libération veut être aussi un organe nouveau d'informations, intervenant sur ces cas ponctuels, pour aider le gens sur un quartier, une usine, sur tous les problèmes de la vie quotidienne, à prendre en main eux-mêmes leurs propres informations. Que les gens qui ont quelque chose à dire n'attendent plus le bon vouloir de la presse traditionnelle* ». Les membres du Comité rédigent les articles et prennent en charge une partie de la diffusion.

Journal des buers

REALISE PAR LE COMITE DE QUARTIER DES BUERS N°8, DECEMBRE 1973

Les textes de ce numéro spécial ont été rédigés :

- par plusieurs équipes du Comité de Coordination pour la Défense du Terrain de la Sainte-Famille ;
- le Comité de Quartier de Croix-Luizet ;
- les habitants de la rue des Barrotières.

Il a été imprimé à 10 000 exemplaires et distribué sur les quartiers des Buers et de Croix-Luizet.

le terrain et la fête

LE TERRAIN

Il était une fois un quartier où tout le monde regardait la télé et ignorait son voisin. Il était une fois un grand terrain vert enfermé dans ses quatre murs. Il ne voyait pas les gens et se serait bien ennuyé s'il n'avait pas eu de temps en temps la visite des jeunes aux motos pétaradantes, des gones, des footballeurs... Un beau jour de printemps, il vit arriver un énorme engin : sauve-qui-peut ! Je vais perdre tous mes arbres ! Il fit des signes désespérés aux gamins qui accoururent aussitôt, traînant leurs mères, et arrêtrèrent le monstre ! Puis le terrain se rendormit au soleil, les gamins étaient partis vers d'autres pâturages...
(Suite page 2.)

Le Terrain de la Ste Famille Pourquoi tout ça ?

Depuis un an, la population des quartiers des Buers et de Croix-Luizet, regroupée autour du Comité pour la Défense du Terrain de la Sainte-Famille, a mené : discussions, enquêtes, occupation du terrain, défilés, manifestations, rencontres avec diverses administrations, animation des Mercredis sur le terrain, fête du 1^{er} Décembre.

Malgré tout ce qui s'est fait, l'immeuble du « Vert Galant » se construit sur un tiers de la surface du terrain. Ce n'est pas pour cela que tout est fini. Nous avons l'assurance que le reste du terrain est sauvé et restera ouvert à tous, aux jeunes en particulier.

L'expiration du bail de la Maison Sociale rue Courteline, à la fin de l'année 1974, pose un problème : le Quartier ne peut admettre cela sans que des solutions soient trouvées pour satisfaire les besoins sociaux des habitants.

Le moment est venu pour tous les habitants de se poser des questions, de se demander ce que devrait être un Centre Social et comment envisager une véritable animation du quartier. Une telle animation ne répondra vraiment aux besoins que si chacun dit ce qu'il veut, ce qu'il apprécie et ce qui lui déplaît dans ce qu'il connaît.

Des solutions sont possibles dès maintenant :

— La Mairie a retenu un terrain de 1 400 m² au 212 de l'avenue Roger-Salengro.

— Juste à côté du terrain de la Sainte-Famille, se trouvent deux parcelles (3 400 m²) donnant sur la rue Armand (ancienne école libre de filles et propriété Lecoq) dont l'acquisition est à l'étude et qui pourraient servir à l'équipement social du quartier.

Mais la vie d'un quartier, ce n'est pas seulement des équipements centralisés, c'est aussi et surtout la possibilité de se rencontrer pour des enfants, des jeunes, des mères et pères de famille, des retraités, dans leur groupe d'immeubles ou d'habitations. Il est indispensable que chacun s'exprime dès maintenant.

Dans cette perspective, une enquête vous sera proposée à partir du mois de janvier. Certains d'entre vous seront contactés à leur domicile par des personnes du quartier pour discuter et élaborer ensemble un programme d'animation. Des réunions régulières, ouvertes à tout le monde, seront organisées pour expliquer les buts et le déroulement de cette enquête. Chacun pourra donner son avis. Les problèmes relatifs au quartier seront discutés lors de ces réunions.

Figure 57. Extrait du Journal des Buers de décembre 1973. Archives de l'ATSF.

prix 0,50

LA VOIX DES QUARTIERS

N°1

ECOLE: les élèves en danger

LYCEE MOREL :
TROIS ENFANTS BLESSES
PAR L'EFFONDREMENT
D'UN ECHAFFAUDAGE

Le 25 octobre en début d'après midi, un échafaudage destiné au ravalement de la façade du CES MOREL dans le quartier de la Croix-Rousse, s'est effondré blessant trois élèves. Après examen à l'hôpital Edouard Herriot, ils pouvaient regagner leur domicile en fin d'après midi.

A la suite de cet accident un groupe de parents d'élèves du CES MOREL déclarait : « Depuis plusieurs années nous collaborons avec la direction du CES pour alerter les services de la Communauté Urbaine sur l'insécurité et la lenteur des travaux réalisés à l'intérieur de l'établissement. Toutes nos lettres sont restées sans réponse. La vétusté des trois bâtiments du CES MOREL a fait l'objet d'une lettre à M. Pradel (Maire de Lyon). En effet les installations de gaz des laboratoires sont défectueuses et entraînent des fuites importantes. Les WC et le laboratoire de technologie situés rue Neyret sont constamment inondés. Le carrelage du laboratoire de sciences naturelles est descellé. L'annexe du 2, place Morel ne dispose que d'un WC utilisable pour 250 élèves.

D'autre part le plafond de la salle d'éducation physique s'est effondré au début de l'été, après la sortie des élèves heureusement. Une aile entière du bâtiment de la rue Flesselles ne dispose

le terrain de la S^{te} Famille des habitants contre les bulldozers



« Pourquoi vouloir garder ce terrain ? Il est mal aménagé, il sert de rassemblement aux voyous du quartier. Il vaudrait mieux

peut permettre. Les centaines d'adhésions parvenant au comité de soutien montrent aussi la popularité de l'action entreprise.

pourquoi ce numéro ?

L'idée de ce numéro « La voix des quartiers » a été suggérée par l'équipe lyonnaise du journal Libération au comité de coordination pour la défense du terrain de la Sainte Famille. Les moyens techniques du journal pouvaient ainsi permettre au niveau de toute l'agglomération, une popularisation plus grande de la lutte des habitants de Croix - Luizet et des Buers.

Après en avoir débattu, le comité a décidé de prendre en charge la rédaction des articles par lesquels il est directement concer-

Figure 58. Premier numéro de la Voix des Quartiers. Source : La Voix des Quartiers.

5 – CONCLUSION

L'affaire du terrain de la Sainte-Famille, bien que très localisée, a eu des répercussions nationales à divers points de vue.

Du point de vue urbanistique, la prise en compte des avis des usagers se fera de manière croissante, et les enquêtes publiques ne seront plus considérées comme des points secondaires des procédures. Plus tard, se fera jour les concepts de participation, d'abord des usagers, puis des citoyens aux décisions les concernant, et celui de démocratie locale. Dans de nombreux lieux, des comités (sous forme d'associations Loi 1901) de défense du cadre de vie prendront de l'ampleur, préfigurant des luttes plus importantes connues sous le nom de ZAD (zone à défendre), non seulement en France mais aussi hors de France. De manière plus politique, la création de Conseils de quartier (structures municipales), d'abord dans les municipalités socialistes, puis étendues ailleurs, permettra aux habitants de faire remonter leurs revendications auprès des responsables des collectivités locales.



Figure 59. Inscription sur l'immeuble contesté. Archives de l'ATSF.

Du point de vue sociologique, alors que les luttes étaient surtout centrées sur le monde du travail, menées par les syndicats ouvriers et partis anticapitalistes, d'autres formes de luttes ont émergé sous le vocable de « luttes urbaines » ou « luttes pour le cadre de vie » voire « luttes environnementales ». Dès lors, les comités de quartier se sont vus comme des organismes de représentation des habitants, à l'instar des syndicats non plus ouvriers mais de quartier. Ces luttes ont permis de mettre en lumière des accointances entre entreprises de construction et élus locaux. Dans ce contexte, les patrons seront remplacés par les promoteurs immobiliers et les élus à leur botte. Sont à considérer deux aspects de nature complètement différente : d'une part les locataires qui exigent de vivre dans des logements corrects et d'avoir des équipements publics adaptés, et les petits propriétaires qui, face à une planification autoritaire, sont spoliés par des décisions d'aménagement qui visent à détruire leurs petites maisons et leur cadre de vie.

Enfin, lors des élections présidentielles de 1974, la première candidature écologiste de René Dumont fera monter d'un cran les questions écologiques et du cadre de vie, présageant l'essor des partis écologistes.

Pour terminer, écoutons Jean-Claude Ray, élu écologiste de Villeurbanne à la Métropole de Lyon :

"Adolescent, j'avais pris part à la lutte pour la défense du terrain de la Sainte-Famille avec Michel mon frère aîné, et là, j'ai pris conscience des enjeux liés à l'environnement et au cadre de vie. En quelque sorte ce combat m'a servi d'apprentissage. C'est donc ainsi qu'a commencé mon engagement de militant écologiste qui dure depuis plus de 50 ans ! Cet engagement, je l'ai poursuivi notamment lors de la lutte que nous avons menée avec détermination et ténacité pour préserver la Feyssine de toute urbanisation. Ce fut une grande victoire qui a permis la réalisation du plus grand parc de Villeurbanne, un parc exceptionnel. J'en suis fier."

Pour ouvrir davantage le débat, se pose la question de l'intérêt général pour le bien-être collectif et le développement de la société dans son ensemble : qui a le droit de définir l'intérêt général, quelles doivent être ses caractéristiques à court terme et à long terme ? quel est le plus important parmi sa définition, ses modalités de définition, sa concrétisation, ses temporalités, le processus démocratique de prise de décision et de la participation des citoyens, les retombées pratiques pour les bénéficiaires, etc. ?

SOURCES

Presse quotidienne locale (*Le Progrès de Lyon, Dernière Heure lyonnaise, L'Écho-Liberté*) et nationale (*Le Monde, La Croix, Libération*).

Journaux de quartiers : *Le Journal des Buers, la Voix des Quartiers, L'Espoir de la cité*.

Témoignages oraux des habitants

Film d'Adrien Gamonnet sur la création de la paroisse de la Sainte-Famille vers 1930 (archives Paroisse Ste-Famille).

BIBLIOGRAPHIE

Jean BERNARD et Robert LAURINI, *L'église de la Sainte-Famille, Villeurbanne*, collection « Images d'une ville en mutation », 3, Le Rize, 2022.

Olivier CHATELAN, « L'affaire du terrain de la Sainte-Famille à Villeurbanne (1970-1973) : des catholiques dans un mouvement urbain de défense du cadre de vie », dans *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)*, thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière –Lyon 2, 2009, p. 602-609.

COLLECTIF FAMILLE ET AMIS DE JEAN-PIERRE, *Un homme en mouvement, Jean-Pierre Lachaize*, Villeurbanne, Collection « Témoignages », 2005.

Ladoudja BENZEMA, Dalila DJELLEB, Henia LAIB, *Mémoires d'avenir, Sur le chemin de la Boube à Villeurbanne, d'une génération à l'autre*. Villeurbanne : Editions du Mot Passant, 2014.

Jean-Jack QUEYRANNE, « Urbanisme, démocratie locale et action de quartier : la défense du terrain de la Sainte-Famille à Villeurbanne », *Économie et Humanisme*, 232, 1976, pp. 6-17.

Bernard MEURET, *Croix-Luizet, quartier de Villeurbanne*, éditions du CNRS, 1980. 76 p

WEBLIOGRAPHIE

- http://lerizeplus.villeurbanne.fr/arkotheque/client/am_lerize/encyclopedie/fiche.php?ref=52

ANNEXE A : La Maison de Croix-Luizet

D'après Meuret (1980), son origine est la suivante. Après la fermeture de certaines usines, et l'arrivée de la guerre, « l'entraide sociale s'organise ; en 1940, en pleine guerre, une assistante sociale, aidée par l'épouse d'un directeur de l'une de ses usines, fonde une Maison sociale pour ce quartier délaissé par les circuits officiels. Avec de faibles moyens, cette initiative privée s'efforce de venir en aide à de nombreuses personnes, en particulier les jeunes mamans et leurs enfants. Les locaux de la rue Courteline sont assez exigus, mais une organisation bien pensée permet de mettre sur pieds divers services tous indispensables (crèche, gardiennage, consultations sanitaires) ». Les statuts sont déposés en 1943. À sa création, ses buts⁹ étaient les suivants :

- grouper dans un même local d'accès facile pour tout le quartier, les différentes œuvres sociales intéressant les familles
- faire de ce local une maison d'un accueil agréable ouverte à tous, sans distinction de conviction ou de situation sociale et où chacun peut trouver le renseignement, le conseil ou l'aide qui lui est nécessaire.



Figure A1. L'ancienne Maison de Croix-Luizet, Rue Courteline à Villeurbanne.
Source : Maison de Croix-Luizet



Figure A2. Anne-Marie Bellon, fondatrice de la Maison de Croix-Luizet.
Source : Maison de Croix-Luizet



Figure A3. Frère Jean-Pierre Lachaize.
Source : Archives des Frères Maristes

Initialement installée dans une ancienne maison d'habitation, ses locaux étaient devenus notoirement insuffisants. Des promesses avaient été faites par la municipalité pour que la Maison de Croix-Luizet s'installe sur le terrain de la Sainte-Famille. Et la revendication concernant la Maison sociale figurait parmi celles du Comité de défense de la Sainte-Famille (Voir Figure A4).

A l'issue de tractations, en 1974, elle s'installera dans l'ancienne école paroissiale de filles sur la rue Armand. On lui adjoindra la maison Lecoq située à côté.

Plus tard, Jean-Pierre Lachaize en deviendra directeur. Anne-Marie Bellon décédera¹⁰ en avril 2014 à l'âge de 94 ans ; son nom sera donné à la Maison de Croix-Luizet. Quant à J.-P. Lachaize, il prendra la direction du CCO et celui-ci portera son nom après son décès, le 2 juin 2002.

⁹ Voir <https://fede69.centres-sociaux.fr/files/2017/06/histoire-origines-centres-sociaux-federation-rhone.pdf>

¹⁰ Voir : <https://www.leprogres.fr/rhone/2014/04/30/anne-marie-bellon-n-est-plus>



Figure A4. Manifestation où l'on peut voir la revendication portant sur la Maison sociale.
Source : Le Progrès.

ANNEXE B : le Club de jeunes de Croix-Luizet****

Dans les années 1960, il n'y avait que peu d'organisations ou de lieux vers lesquels les jeunes pouvaient se tourner pour leurs activités de loisirs. C'est ainsi qu'est né le club des Jeunes de Croix-Luizet en septembre 1964 avec une première réunion dans un café regroupant une cinquantaine de jeunes entre 15 et 21 ans. À l'époque, la majorité était à 21 ans et un seul des jeunes avait cet âge. Pour s'en sortir du point de vue juridique, il fallait créer une association de personnes majeures coiffant le CJCL : il fut décidé de créer l'Association des Parents pour la Culture et les Loisirs de Jeunes de Croix-Luizet. Joseph Laurini en fut élu président. Pour le CJCL, le seul majeur étant Roch Santoro, il fut élu président, ensuite se furent Robert Laurini, Geneviève Rojoux et Chantal Dufresne.



Figure B1. Article du Progrès de Lyon de 1965 relatant la décision de construire leur local.
Source : Progrès de Lyon.

Une des premières difficultés était de trouver d'un local adéquat. Un article du *Progrès* témoigne de cette recherche (voir Figure B1). Devant le refus d'un grand nombre de propriétaires, il fut décidé de le construire : et le lieu choisi fut tout simplement sur le terrain de la Sainte-Famille, au fond, à proximité du terrain de basket (voir Figure B2). Une première offre vint d'un local en bois que l'on démonta et transporta sur les lieux. Mais bien vite, il devint évident que cette solution n'était pas possible. Dès lors, un permis de construire fut déposé et accepté. Et un industriel lyonnais, ancien de Croix-Luizet offrit la toiture, un artisan les portes et fenêtre, un autre les moellons, etc.

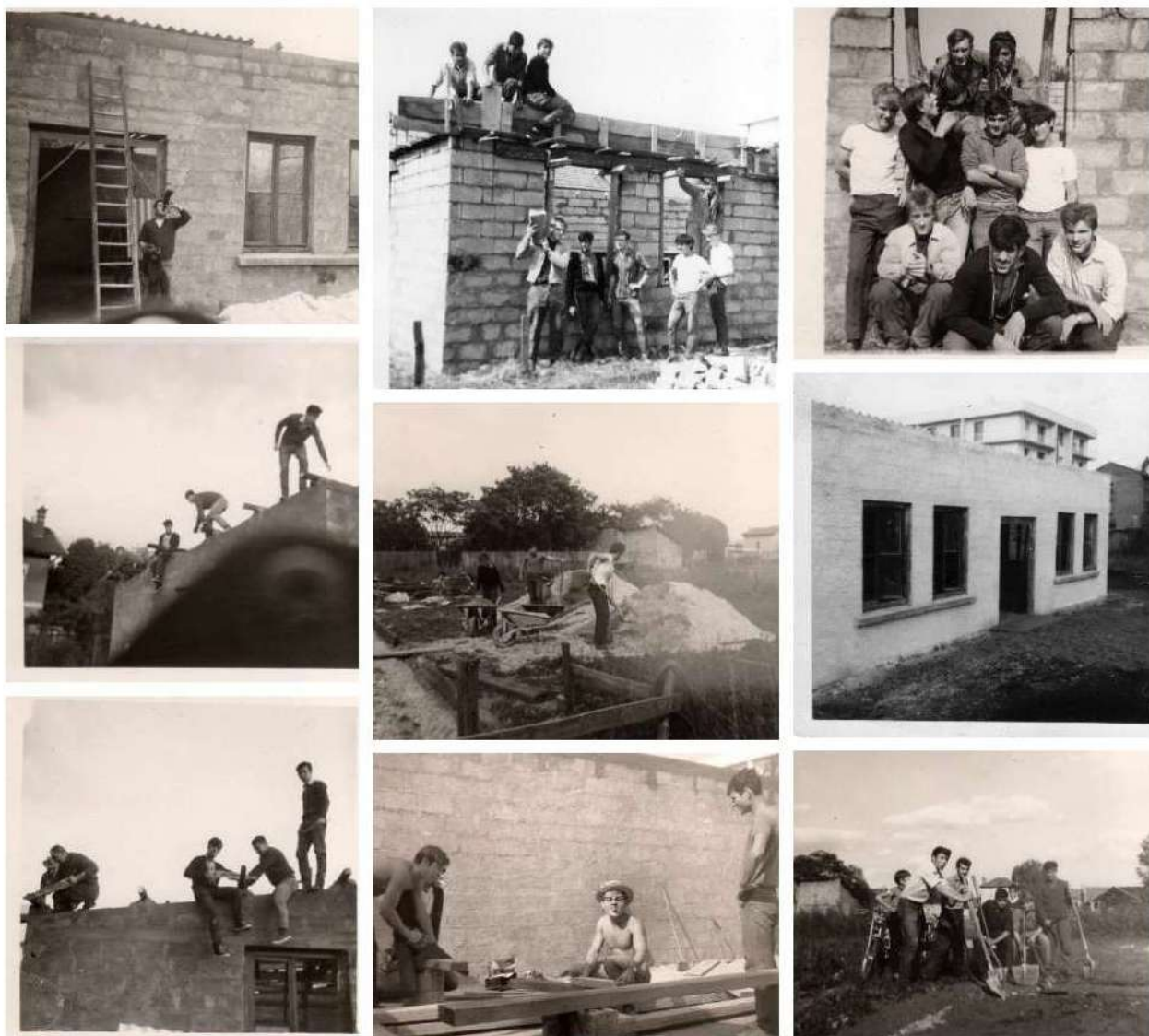


Figure B2. Quelques photos prises durant la construction du local du Club des Jeunes de Croix-Luizet durant l'été 1967. Source : Archives du CJCL.

Entre temps, de nombreuses activités avaient été mises en place, des boums, des sorties de ski et d'escalades, etc. (Figure B3), toutes ces activités soutenues et racontées dans un journal bimensuel dénommé "*LE ...*" (Figure B4). Et aussi chaque année était organisée une séance de variétés avec pièces de théâtre et les musiciens du groupe Dakotas du quartier. La photo d'un article du *Progrès* relatant l'inauguration du local du CJCL est donnée en Figure B5.



Figure B3. Diverses activités du Club des Jeunes de Croix-Luizet. Source CJCL.

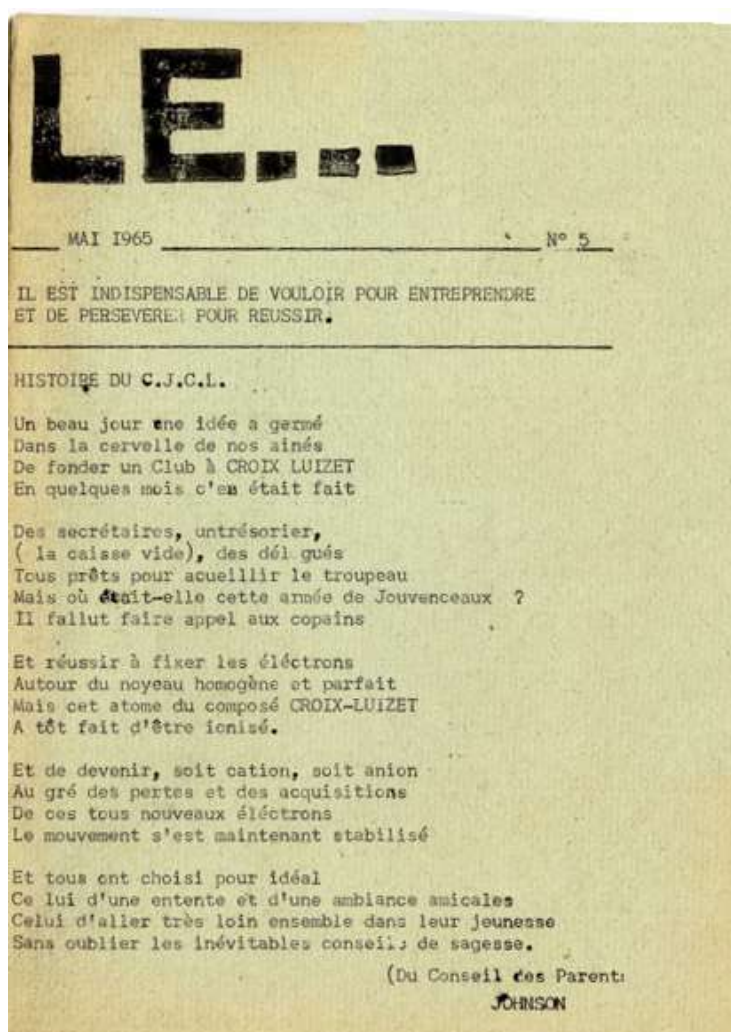


Figure B4. Extrait du numéro 5 du journal « LE... ». Source : CJCL.

Le Club des jeunes de Croix-Luizet et l'Association des parents, ont inauguré leur « maison »



Figure B5. Inauguration du CJCL. Source : Le Progrès de Lyon.

Et la construction commença en 1966, et l'inauguration le 4 mai 1968.

Ensuite, nombreux furent ceux qui s'impliquèrent dans l'affaire du terrain de la Sainte-Famille.

Un cri et une exigence !

L'exigence des manifestants de la Sainte-Famille paraissait modeste : garder en l'état un terrain nu, espace de jeux, plaine libre ouverte à tous et surtout aux enfants, qui se trouvait être un des rares espaces verts de Villeurbanne.

Pourtant leur cri a été entendu dans toute la ville et bien au-delà. C'est qu'il portait, peut-être inconsciemment, la revendication d'un nouveau droit : le droit pour les habitants de prendre part au processus de décision produisant, ici préservant, l'espace urbain, ce que, quelques années auparavant, en 1968, le sociologue Henri Lefebvre avait nommé « le droit à la ville ». Non pas comme un droit légal mais un désir éthique de vivre dans une ville aménagée pour ses habitants, plus humaine.

Pour cela, ils ont dû outrepasser pacifiquement la loi, opposer au droit que donne l'élection, certes légitime, « un droit collectif supérieur » qu'ils affirmaient lui aussi légitime, dans l'action de résistance. Très rapidement, leur lutte est devenue insurrection, que seuls ont limitée leur refus de la violence et du sabotage. Ils ont osé le refus de se soumettre à une décision de justice, l'interruption d'une réunion du conseil municipal, le blocage des bulldozers, ils n'ont pas craint d'affronter la violence qu'ils se refusaient à pratiquer.

En s'insurgeant contre une pratique d'aménagement urbain qui ne prenait pas en compte les désirs et les besoins des habitants, ils ne se positionnaient pas dans un conflit de classe et cependant, ils participaient, avec d'autres, au mouvement social urbain qui, apolitique à l'origine, se confronte, de fait, au capitalisme car il s'agit bien de contester, dans l'espace urbain, le pouvoir du capitalisme à maîtriser seul la structure spatiale de la ville.

Le combat de la Sainte-Famille est l'un des premiers où un quartier s'est constitué spontanément comme source d'identité collective, lieu de révolte, force de mobilisation. Depuis lors, les luttes urbaines, plus généralement les foyers de résistance citoyens se sont multipliés au point de devenir, à côté des syndicats et des partis, une forme majeure de contestation des projets injustes et polluants.



De plus, le fait que la lutte de la Sainte-Famille a été livrée au bénéfice direct des enfants, l'inscrit dans l'évolution, alors que la ville est construite pour les adultes, vers la mise en valeur de la place des enfants, pas encore citoyens mais vrais habitants, comme acteurs de leur ville.

Certes cette résistance n'a abouti qu'à un demi-succès : l'immeuble, le Vert-Galant, a été construit, mais la plus grande partie du terrain a été sauvée, le terrain de foot maintenu.

La mémoire doit en être conservée : elle a contribué à développer l'esprit de résistance en même temps que chez les élus, du moins pour la plupart, la conscience que l'élection ne suffit pas pour gouverner, il y faut aussi l'écoute et le dialogue.